

**Groupe International Consultatif**  
*Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun*

**RAPPORT DE MISSION 12**  
**AU TCHAD ET AU CAMEROUN**  
**DU 30 AVRIL AU 24 MAI 2007**

**Le Groupe International Consultatif**  
Mamadou Lamine Loum, Président  
Jane I. Guyer  
Abdou El Mazide Ndiaye  
Dick de Zeeuw  
Jacques Gérin, Secrétaire Exécutif

**Le 18 juillet 2007**

**Le Secrétariat du GIC**  
5 Place Ville-Marie, bureau 200  
Montréal (Québec) CANADA H3B 2G2  
Téléphone : +1 514 864 5515  
Télécopieur : +1 514 397 1651  
[secretariat@gic-iag.org](mailto:secretariat@gic-iag.org)  
[www.gic-iag.org](http://www.gic-iag.org)

## Table des matières

### RESUMÉ EXÉCUTIF

<b>TCHAD - INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE I DE LA GESTION DE PROJET A LA GESTION DU SECTEUR PETROLIER.....</b>	<b>3</b>
<b>1 GESTION DES PROJETS PÉTROLIERS.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Production : des résultats toujours en deçà des projections initiales .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Occupation des sols et compensations .....</b>	<b>4</b>
1.2.1 Processus de restauration et de restitution des terres : des progrès à consolider durablement.....	4
1.2.2 Compensations et réclamations : des délais d'apurement à raccourcir sensiblement .....	5
1.2.3 Évaluation et mise à jour du Plan de Compensation et de Réinstallation : un nouveau Plan d'Action à mettre en oeuvre .....	6
<b>1.3 Monitoring des activités pétrolières : de la léthargie à l'absence .....</b>	<b>7</b>
<b>1.4 Questions environnementales et sociales .....</b>	<b>8</b>
1.4.1 Questions environnementales : des avancées sur le noyau dur .....	8
1.4.2 Questions sociales : des progrès sensibles en général.....	9
<b>1.5 La sécurité dans la zone pétrolière : une accalmie à confirmer .....</b>	<b>11</b>
<b>2 GESTION DU SECTEUR PÉTROLIER.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Cadre légal et réglementaire : Une nouvelle Loi sur les Hydrocarbures – D'autres     instruments indispensables attendus depuis plusieurs années .....</b>	<b>12</b>
<b>2.2 Les institutions du pétrole : Des rôles et des responsabilités à préciser et     des moyens à assurer .....</b>	<b>12</b>
<b>PARTIE II D'UNE GESTION DES REVENUS PETROLIERS A LA GESTION DE     L'ECONOMIE PENDANT L'EXPLOITATION PETROLIERE.....</b>	<b>14</b>
<b>3 D'UNE GESTION DES REVENUS PÉTROLIERS À LA GESTION D'UN BUDGET GLOBAL.....</b>	<b>14</b>
<b>3.1 De l'évolution des crédits gagés sur les recettes pétrolières entre 2004 et 2006.....</b>	<b>14</b>
3.1.1 Évolution globale du budget pétrole .....	14
3.1.2 Évolution des allocations aux différents secteurs .....	15
<b>3.2 Budget 2007: analyse d'un budget intermédiaire.....</b>	<b>17</b>
<b>3.3 Gestion des finances publiques : des insuffisances à combler et     des confusions à lever .....</b>	<b>19</b>
<b>3.4 Régulation et contrôle : l'urgence de mettre à jour le rôle du CCSRP.....</b>	<b>23</b>

<b>4</b>	<b>DE LA GESTION DU BUDGET À LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL .....</b>	<b>24</b>
4.1	Le défi : diversifier l'économie – Des priorités à confirmer, des choix à faire .....	24
4.2	Les instruments : des outils de travail disponibles pour l'essentiel – Une vision stratégique nationale sur 25 ans à développer.....	26
4.3	Un nouvel acteur : le Ministère de l'Économie et du Plan – Des attributions à clarifier .....	28
4.4	Les partenaires économiques : des relations de confiance à entretenir.....	29
<b>5</b>	<b>TCHAD - CONCLUSION .....</b>	<b>30</b>
	<b>CAMEROUN - INTRODUCTION ET CONTEXTE.....</b>	<b>32</b>
<b>6</b>	<b>LES ENSEIGNEMENTS D'UN DÉVERSEMENT PÉTROLIER .....</b>	<b>33</b>
6.1	L'incident et sa dimension : plus de peur que de mal .....	33
6.2	Réactivité et actions de suivi : des capacités inégales .....	34
6.3	Des leçons à apprendre avec diligence.....	35
6.4	Le cadre juridique essentiel : PNLDAAH et Décrets de la Loi sur l'Environnement toujours absents.....	36
6.5	Coopération régionale et sous-régionale : une importance encore plus prononcée.....	37
<b>7</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DES COMPENSATIONS ÉCOLOGIQUES ET DU PPAV : DES INQUIÉTUDES SUR LA GESTION COURANTE – DES INTERROGATIONS POUR LE FUTUR .....</b>	<b>38</b>
7.1	La FEDEC : une situation financière préoccupante .....	38
7.2	<b>Composantes environnementales Campo-Ma'an et Mbam et Djerem : Des gaps de financement qui menacent les résultats – Pour une contribution gouvernementale clarifiée et renforcée .....</b>	<b>39</b>
7.2.1	La gestion du parc national Campo-Ma'an .....	39
7.2.2	La gestion du parc national Mbam et Djerem .....	40
7.3	<b>Mise en œuvre du PPAV : les débuts prometteurs d'une nouvelle organisation à accompagner .....</b>	<b>41</b>
7.3.1	Une maîtrise d'ouvrage déléguée de qualité à date.....	41
7.3.2	Un financement à pérenniser .....	42
7.3.3	Programme connexe « habitat » de COTCO : de nouveaux financements disponibles.....	42
<b>8</b>	<b>BILAN SOCIAL : UNE PLATEFORME DE COOPÉRATION À REDYNAMISER.....</b>	<b>43</b>

<b>9</b>	<b>CAPECE : UNE LENTEUR D'EXECUTION PERSISTANTE – UNE EVALUATION NECESSAIRE AVANT UN ÉVENTUEL CAPECE II .....</b>	<b>45</b>
<b>10</b>	<b>EFFETS COLLATÉRAUX DE LA CONSTRUCTION : DES AVANCEES NOTOIRES POUR L'ESSENTIEL.....</b>	<b>46</b>
<b>11</b>	<b>PROTECTION SANITAIRE DANS LE CORRIDOR : UNE COOPÉRATION AMELIOREE À SALUER ENTRE LES INTERVENANTS .....</b>	<b>48</b>
<b>12</b>	<b>PROJET DE BARRAGE SUR LE LOM PANGAR : UNE EXTERNALITÉ À CONTINUER DE SURVEILLER.....</b>	<b>48</b>
<b>13</b>	<b>CAMEROUN - CONCLUSION.....</b>	<b>49</b>

#### Liste des tableaux

<b>Tableau 1:</b>	<b>Dépenses effectuées sur les revenus pétroliers directs alloués aux ministères prioritaires depuis 2004 .....</b>	<b>15</b>
<b>Tableau 2:</b>	<b>Proportion des allocations sur ressources pétrolières directes aux secteurs prioritaires .....</b>	<b>16</b>
<b>Tableau 3:</b>	<b>Dotations sur le budget général en 2007.....</b>	<b>19</b>

#### Remerciements

**Annexe 1 : Chronologie des rencontres**

**Annexe 2 : Liste des abréviations et acronymes**

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport rend compte de la douzième visite statutaire du Groupe International Consultatif (GIC) au Tchad et au Cameroun du 30 avril au 24 mai 2007.

## TCHAD

Au Tchad cette mission avait pour objectif d'évaluer la gestion du secteur pétrolier et d'examiner comment le pays utilise ses revenus pétroliers et s'achemine vers la gestion de son développement économique et social.

### Gestion des projets pétroliers

- La **production** pétrolière continue d'enregistrer des résultats en deçà des projections initiales malgré les différentes mesures prises par Esso. Elles ont pour corollaire une occupation des sols plus importante que prévue par le Plan de Gestion de l'Environnement (PGE).
- L'**occupation des sols et les compensations** sont au centre des préoccupations exprimées par les populations.

Le **processus de restauration et de restitution des terres** aux communautés continue de faire l'objet d'une campagne renforcée de la part d'Esso qui doit augmenter ses efforts pour restituer les sols restaurés à leurs propriétaires avant l'hivernage.

Esso doit raccourcir le délai de traitement des dossiers de **compensation et de réclamations** en renforçant au besoin son équipe PGE socio-économique.

Suite à l'**évaluation du Plan de Compensation et de Réinstallation**, Esso a développé un Plan d'Action destiné à atténuer l'impact de l'utilisation des terres dans les 3 champs de Doba. Sa mise en œuvre exigera de la compagnie de nouvelles procédures pour garantir durablement aux ménages dont les terres cultivables ont été réduites par le Projet des revenus suffisants pour compenser les pertes subies. En attendant, les villages désignés provisoirement comme les plus touchés devraient faire l'objet de précautions particulières pour ne pas augmenter leur niveau d'affectation. Esso devra appliquer ces nouvelles procédures à toutes ses activités y compris au-delà du Projet Doba.

- Le **monitoring des activités pétrolières** par les équipes gouvernementales est quasiment nul. Le Gouvernement devrait inscrire d'urgence sur le budget pétrole les crédits nécessaires au fonctionnement et au paiement des salaires du Comité Technique National de Suivi et de Contrôle (CTNSC) et de l'Unité Pétrole de Doba (UPD) pour s'assurer que ses normes et exigences sont respectées.
- Le traitement des **questions environnementales et sociales** enregistre des avancées pour l'essentiel. C'est le cas de la gestion des déchets, de la lutte contre la poussière, de la disparition, aux dires des populations, du prélèvement illicite des 10% sur les compensations individuelles ou encore du règlement du conflit opposant TCC à ses ex-salariés.

S'agissant du **torchage** du gaz au niveau de Miandoum, Esso doit réaliser sans tarder une campagne d'information à l'endroit des populations sur les raisons et les impacts de ce procédé et sur les mesures prises pour en limiter les effets.

Esso étudie la possibilité d'**utiliser en surface l'eau pompée** des forages pétroliers à des fins d'irrigation ou de pisciculture. Alors qu'un projet pilote est sur le point de démarrer les ministères de l'Agriculture et de l'Hydraulique rurale demandent à être impliqués dès à présent.

- La **sécurité** dans la zone pétrolière, sujet particulièrement sensible lors de la dernière visite, enregistre une accalmie à surveiller de près dans les prochains mois.

### **Gestion du secteur pétrolier**

- Le Tchad s'est doté en mai d'une nouvelle Loi relative aux Hydrocarbures. Mais d'autres instruments essentiels à la gestion des risques environnementaux du secteur pétrolier faisaient toujours défaut au moment de la visite : le Plan National d'Intervention en Cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNIDAH) et les décrets d'application de la Loi sur l'Environnement<sup>1</sup>. Des absences à pallier d'urgence.

- S'agissant des institutions du pétrole, le Tchad doit préciser les rôles et responsabilités qu'il souhaite confier à la Coordination Nationale, au CTNSC et à l'UPD, et mobiliser les moyens nécessaires pour leur permettre de fonctionner.

### **D'une gestion des revenus pétroliers à la gestion d'un budget global**

Le GIC s'est basé sur les dernières publications du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP) pour estimer l'évolution de l'allocation des ressources pétrolières aux différents secteurs socio-économiques et de leur niveau de dépense.

- Les crédits gagés sur les **recettes pétrolières** directes sont passés de 36,8 à 118,2 milliards de FCFA entre **2004 et 2006**. Sur cette période, le budget voté et les dépenses réellement effectuées par les ministères prioritaires enregistrent un écart important pour des ressources pourtant disponibles. Le CCSRP a décidé d'examiner les causes de cet écart et l'utilisation de ces sommes non dépensées.

Concernant l'évolution des allocations aux différents secteurs socio-économiques, l'analyse montre la part importante des revenus pétroliers directs affectés aux infrastructures depuis 2004. En 2005 et 2006, on note un début de rééquilibrage et un élargissement des allocations sectorielles au profit des ressources humaines, de la production rurale et des secteurs d'utilités, mais au final un sous-financement aigu et persistant des ministères qui appuient la production rurale, source de la véritable richesse durable du Tchad.

Sur les 3 années on retient des allocations budgétaires pas toujours en phase avec les priorités annoncées dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté – SNRP-1, au détriment des secteurs sociaux et de production, et un écart entre les budgets votés et la nature des dépenses exécutées.

---

<sup>1</sup> Le 28 juin, le Conseil des Ministres adoptait le projet de PNIDAH présenté par la Ministre de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux.

- Le **Budget 2007** est un budget de transition élaboré conformément à l'accord Tchad-Banque Mondiale (BM) de juillet 2006. Une fois la SNRP-2 disponible, un mécanisme final de gestion des recettes pétrolières sera défini et présidera à l'élaboration des prochains budgets de l'État.

L'unification du budget et la forte augmentation du budget courant gonflé par les recettes pétrolières indirectes obligent à analyser le Budget 2007 dans son ensemble pour dégager les tendances dans les dotations sectorielles. Si l'on tient compte de toutes les sources de financement, les 5 principaux bénéficiaires sont : Infrastructures routières, Éducation Nationale, Agriculture, Défense Nationale et Santé Publique. Or le Fonds Monétaire International et la BM évoquaient déjà pendant la mission des dépenses exceptionnelles importantes affectées à la Défense Nationale au premier trimestre 2007, qui dépassent les prévisions budgétaires et modifient l'équilibre budgétaire initial.

- L'analyse du système de **gestion des finances publiques** fait apparaître des insuffisances à combler et des confusions à lever.
  - Le Ministère des Finances et de l'Informatique (MINFIN) et le Ministère du Pétrole devraient s'entendre sur un protocole de transmission des informations du Pétrole aux Finances devant servir au calcul des recettes pétrolières par les Finances.
  - Le MINFIN doit fixer à ses services des délais précis pour le visa des marchés, l'engagement, l'ordonnancement et le paiement des dépenses et augmenter au besoin les effectifs du Contrôle Financier.
  - MINFIN, CCSRP et ministères prioritaires doivent concilier rapidement leurs divergences sur la notion d'engagement et de reports de crédits pour réconcilier leurs chiffres sur les crédits disponibles.
  - Le Gouvernement devrait préciser les responsabilités réciproques des ministères sectoriels (Éducation, Santé, Hydraulique) et du Ministère des Infrastructures dans la délégation de la maîtrise d'ouvrage de certains projets d'investissements, conformément aux missions de chacun.
  - Face aux nombreuses insatisfactions, le Comité Provisoire de Gestion (CPG 5%) des 5% des redevances alloués à la Région Productrice doit arrêter une programmation de projets complémentaire des interventions de l'État, tenant compte des besoins exprimés par les communautés, et s'adressant prioritairement aux populations les plus vulnérables des zones rurales.<sup>2</sup>
- Dans un contexte de budget unifié et de recettes pétrolières indirectes plus importantes que les recettes directes, la mise à jour du **rôle du CCSRP** s'impose à temps pour le budget 2008.

### **De la gestion du budget à la gestion du développement économique et social**

La volatilité des recettes pétrolières impose au Tchad d'être prudent dans ses dépenses actuelles et de dynamiser son économie hors pétrole, source de revenus durables pour le pays.

---

<sup>2</sup> Après la dissolution du CPG 5% par le Chef de l'État, le Conseil des Ministres du 28 juin 2007 a adopté un projet de décret pour réorganiser la gestion des 5% autour d'un nouveau comité provisoire plus restreint.

- Les ressources pétrolières doivent servir à la **diversification de l'économie** en appuyant davantage les activités productives rurales, Agriculture et Élevage, et le secteur de l'Hydraulique, dont le développement peut contribuer à la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Sur le plan énergétique, le Tchad doit faire un choix entre plusieurs alternatives qui lui permettraient de réduire les coûts d'approvisionnement en combustible de la Société Tchadienne d'Eau et d'Électricité.

- Plusieurs **instruments** permettent au pays de préparer son développement à long terme : les résultats de l'enquête sur les budgets-ménages **ECOSIT-2**, la préparation de la **SNRP-2** qui permettra de guider celle du Budget 2008 et des suivants.

Le développement de la région pétrolière peut également s'appuyer sur le **Plan de Développement Régional** dont la validation par le Gouvernement est attendue depuis trop longtemps déjà. Une question qui interpelle le Ministère de l'Économie et du Plan dont la mission devrait être confirmée par décret au plus tôt.

Enfin, une autre grande option s'ouvre pour le Tchad, celle de définir à long terme un cadre stratégique de croissance : **Tchad 2030**. Le GIC incite de nouveau le Gouvernement à saisir cette opportunité de bâtir un consensus politique et social fort dès que le permettra le contexte sécuritaire.

- Malgré l'augmentation substantielle de ses recettes ces dernières années, le Tchad a encore besoin de l'appui de ses **partenaires** bilatéraux et multilatéraux pour faire fonctionner son économie et accompagner son développement. Après la crise de 2006, la BM a maintenant l'occasion de rafraîchir le dialogue avec le pays.

Le Tchad se trouve à un tournant de son histoire. Les revenus issus du pétrole lui donnent un degré de maîtrise de son économie inégalé jusqu'à date. Mais la forte possibilité d'un déclin des revenus dans les années à venir, implique de porter dès maintenant une attention particulière à plusieurs éléments :

- faire preuve de prudence dans la gestion des finances publiques,
- investir davantage et stimuler l'investissement dans les secteurs productifs ruraux de l'économie,
- promouvoir la diversification de l'économie,
- veiller au développement d'un secteur pétrolier organisé, transparent et respectueux de la population et de l'environnement,
- investir sérieusement dans la SNRP-2 comme base de développement des prochaines années,
- et songer à rassembler le pays autour d'un exercice participatif de prospective – vision du Tchad 2030.

Dans un contexte sécuritaire à retrouver.

## CAMEROUN

Au Cameroun, le GIC a repris en 2007 le rythme de deux missions annuelles dans le pays. Cette douzième visite était organisée en 2 étapes : la première consacrée au suivi sur le terrain de la mise en œuvre du Plan pour les Peuples Autochtones Vulnérables (PPAV), la seconde dédiée à une mise à jour du Projet pipeline et des principaux programmes qui lui sont reliés, et plus spécifiquement aux enseignements du déversement pétrolier survenu le 15 janvier 2007 au niveau du Terminal Flottant de Stockage et de Déchargement (TFSD).

- Le **déversement pétrolier du 15 janvier 2007** donne l'occasion d'évaluer les procédures et les capacités de réaction de la compagnie et des autorités gouvernementales et de mieux se préparer dans l'éventualité d'un accident plus grave.

Sur le plan technique, le dispositif de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures de COTCO a fonctionné comme prévu et la compagnie a identifié des actions correctrices pour minimiser les possibilités qu'un tel incident se reproduise. Mais du côté camerounais, cet événement a montré les vulnérabilités du dispositif de réponse en place qui ne permettrait pas de faire face à un déversement de plus grande ampleur.

Les 2 leçons les plus importantes à tirer de cet événement sont la nécessité pour COTCO et l'Administration camerounaise d'entreprendre une revue des mesures de communication aux populations et l'urgence pour le Gouvernement de se doter d'un Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures fonctionnel et des décrets rendant applicable la Loi sur l'Environnement.

Cet incident souligne également l'importance de développer une coopération entre les États producteurs de pétrole du Golfe de Guinée pour prévenir et lutter plus efficacement contre les déversements d'hydrocarbures. La Banque Mondiale pourrait appuyer le Cameroun dans une telle démarche.

- Une partie importante de la mission a été consacrée au fonctionnement de la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (**FEDEC**), à ses activités de conservation des **compensations écologiques** du Projet – les deux parcs nationaux Campo-Ma'an et Mbam et Djerem, et de développement des populations Bakola/Bagyeli à travers la mise en œuvre du **PPAV**.

La situation financière de la FEDEC est préoccupante. Face au risque de voir son capital consommé d'ici 5 à 6 ans alors qu'elle a vocation à le gérer sur 28 ans, il est urgent que la Fondation prenne des mesures de protection de son capital en appliquant une gestion budgétaire plus conservatrice, en resserrant ses dépenses de fonctionnement, en multipliant les démarches pour identifier de nouveaux investisseurs et en faisant valoir ses droits en termes d'exonérations fiscales et douanières.

Le Gouvernement doit clarifier son engagement vis-à-vis des deux parcs nationaux en signant des conventions de partenariat avec la FEDEC et ses deux agences d'exécution, et assumer pleinement sa responsabilité en débloquant les fonds nécessaires à leur gestion.

La BM, qui a appuyé la création de la FEDEC, et qui a la responsabilité de veiller au respect de sa directive opérationnelle sur les Populations autochtones dans le cadre du Projet pipeline, doit également jouer son rôle en appuyant davantage la mise en œuvre du PPAV.

La maîtrise d'ouvrage déléguée par la FEDEC à l'ONG RAPID pour la gestion du PPAV donne des résultats prometteurs. D'où l'importance de pérenniser le financement de ce programme en veillant notamment à la sécurisation des fonds qui lui sont spécifiquement dédiés.

- Après les débuts prometteurs de la coopération tripartite COTCO/ONG/CPSP sur le **Bilan Social**, les délais de traitement et le manque de consensus sur la classification des dossiers de compensations et de revendications créent un effet démobilisateur plutôt que le dynamisme et la convergence attendus.

Les ONG, le Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP) et COTCO doivent réfléchir au moyen de relancer et redynamiser la plateforme de coopération et d'instaurer un dialogue permanent, transparent et de qualité sur le Projet.

- Le GIC n'a pu recueillir et analyser qu'une information partielle sur la mise en œuvre des activités du **CAPECE** (Projet de renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur pétrolier) depuis mars 2006.

La lenteur d'exécution persistante du projet fait qu'à quelques mois de sa clôture définitive prévue le 30 novembre 2007 après une prorogation de 2 ans, plusieurs études essentielles ne sont pas encore finalisées, validées ni à plus forte raison exploitées.

Le CPSP, appuyé par la BM, doit se mobiliser pour mener à bien les activités restantes avant la clôture du programme. Et, au moment où des discussions autour d'un éventuel CAPECE II sont déjà entamées, le Cameroun et la Banque doivent veiller au préalable à tirer toutes les leçons du CAPECE qui n'a pas atteint ses objectifs.

- Les **dossiers hérités de la construction** marquent presque tous des progrès. Ils concernent le volet archéologique, le récif artificiel au large de Kribi, la sécurisation de la traversée par les piétons du pont ferroviaire sur la Lom ou encore les relations de COTCO avec les autorités locales administratives.

Un dossier fait cependant figure de point noir : le transfert des sites et infrastructures temporaires du Projet au Gouvernement. L'attention de la Primature est appelée sur ce dossier dont la résolution tarde depuis la fin de la construction en 2003.

- La **protection sanitaire** dans le corridor du pipeline enregistre des progrès avec une coopération améliorée à saluer entre COTCO et le Ministère de la Santé et la mise au point par COTCO d'un programme d'amélioration de la santé de la population le long du pipeline.
- Enfin, les études techniques complémentaires sur le **projet de barrage sur le Lom-Pangar** commandées par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature sont toujours en cours. Et la question des implications et responsabilités financières découlant des travaux éventuels de protection ou déplacement du pipeline n'est pas encore tranchée. Il faudra continuer à surveiller de près cette externalité au Projet pipeline.

Quatre recommandations principales émergent de cette mission au Cameroun et se déclinent en deux urgences et deux priorités :

- La nécessité pour le Gouvernement de tirer rapidement les leçons du déversement pétrolier du 15 janvier 2007 en adoptant sans retard additionnel les chaînons manquants du cadre juridique des risques pétroliers ;
- L'urgence de sauver la pérennité de la mission de la FEDEC qui interpelle son Conseil d'Administration et le Gouvernement mais également la Banque Mondiale ;
- L'importance de redonner du souffle à la plateforme de coopération COTCO-ONG-CPSP ;
- L'utilité de tirer les leçons du premier CAPECE avant d'envisager un programme successeur.

## TCHAD - INTRODUCTION

### Description de la mission

1. Le Groupe International Consultatif (GIC) pour le Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun (le Projet ou Projet Doba) a conduit sa douzième visite statutaire au Tchad du 3 au 17 mai 2007.
2. Le Groupe s'est rendu dans la zone pétrolière sur la base de Komé 5, à Doba, Bébédjia et dans les villages de Moundouli, Ngalaba et Poutouguem pour faire le suivi des projets Doba et Nya-Moundouli et du développement du champ de Maikeri (Poutouguem). Le GIC a rencontré les autorités locales, la Commission Permanente Pétrole Locale (CPPL), le Secrétariat Permanent du Comité Provisoire de Gestion des 5% (CPG 5%) et différents services de sécurité affectés à la zone pétrolière. Sur le terrain, le Groupe était accompagné par des représentants de l'équipe PGE (Plan de Gestion de l'Environnement) d'Esso, du Comité Technique National de Suivi et de Contrôle (CTNSC) et de la CPPL.
3. À N'Djaména, le Groupe a rencontré les ministères centraux et plusieurs ministères prioritaires, les agences de contrôle et de gestion des revenus pétroliers, la Coordination Nationale (CN), le Secrétariat permanent en charge de la préparation de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté n°2 (SNRP-2), *Esso Exploration and Production Chad Inc.* (EEPCI), ainsi que les représentants de plusieurs partenaires internationaux du Tchad : la Banque Mondiale (BM), la Société Financière Internationale (SFI), le Fonds Monétaire International (FMI), l'Union Européenne et la France. En fin de mission, le Groupe a été reçu par le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures, Premier Ministre par intérim.
4. Les contraintes de calendrier des uns et des autres n'ont pas permis au GIC de rencontrer séparément les représentants de la société civile à N'Djaména, le Président du CPG 5%, le Président de l'Assemblée Nationale, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre des Finances et de l'Informatique tel que prévu initialement. La séance de travail avec les responsables du Ministère des Finances a été réduite au minimum à cause de la préparation d'une rencontre internationale qui limitait leur disponibilité.
5. L'itinéraire de la mission et la chronologie des rencontres sont décrits en Annexe 1.

### Contexte de la mission

6. Sur le **plan politique**, cette mission est intervenue au lendemain d'un important remaniement ministériel suite au décès du regretté Premier Ministre feu Pascal Yoadimnadjji. Le nouveau Chef du Gouvernement, le Dr Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye a été nommé le 26 février 2007.
7. Le dialogue entamé entre le Gouvernement et les partis de l'opposition depuis plusieurs mois laisse entrevoir un début de dégel politique qui pourrait aboutir à un consensus avant la tenue des prochaines élections législatives.
8. La **situation sécuritaire** du pays à l'intérieur et aux frontières a été au centre des préoccupations au cours des derniers mois comme en témoigne l'État d'urgence voté par

l'Assemblée Nationale pour 6 mois en fin novembre 2006 et non renouvelé en fin mai. Malgré le ralliement au pouvoir en début d'année d'un mouvement rebelle – le Front Uni pour le Changement (FUC), les combats entre l'armée régulière tchadienne et la rébellion se poursuivent depuis plusieurs mois, se concentrant principalement dans l'est du pays. Ils ont conduit l'État tchadien à des dépenses importantes pour renforcer son armée.

9. Les conflits ethniques qui ont éclaté à l'est du Tchad ont entraîné le déplacement de près de 150 000 Tchadiens. Leur sécurisation, ainsi que celle des camps de réfugiés soudanais du Darfour, constituent un poids de plus en plus important pour le Tchad qui en appelle au soutien de la communauté internationale<sup>3</sup>.
10. La signature des accords de Riyad le 3 mai dernier entre le Tchad et le Soudan a permis d'atténuer les tensions entre ces deux pays qui s'accusaient mutuellement de soutenir les rébellions contre leurs régimes respectifs.
11. Sur le **plan économique**, la mise en route de la SNRP-2 constitue une initiative importante du Tchad pour redéfinir ses axes de croissance et de réduction de la pauvreté. La deuxième enquête sur les budgets-ménages – ECOSIT 2, dont les résultats ont été publiés en début d'année, renseigne sur le profil et la géographie de la pauvreté dans le pays, ainsi que sur les conditions de vie dans les villages et les centres urbains tchadiens. Ce document constitue un outil important pour l'élaboration de la SNRP-2 qui présidera, elle, à celle du Budget 2008.
12. Sur le **plan financier**, conformément au protocole d'Accord signé le 13 juillet 2006 entre le Tchad et la Banque Mondiale, le Budget général de l'État pour 2007 adopté par l'Assemblée Nationale le 2 janvier 2007, prévoit l'affectation de 70% des dépenses totales de l'État, toutes sources confondues (budgets ordinaire et pétrolier), à des programmes de réduction de la pauvreté. Les agrégats macroéconomiques estimés par le cadrage et qui ont été à la base de l'élaboration du budget affichent un taux de croissance du produit intérieur brut hors pétrole de 3,7%, un taux d'inflation de 3% et un taux de pression fiscale hors pétrole de 13,1%.
13. Le maintien sur le marché mondial de cours élevés pour le pétrole permet au Tchad d'afficher un budget excédentaire sans précédent et cela, malgré une production pétrolière toujours en deçà des prévisions initiales. Pourtant, face à des revenus pétroliers dont on prévoit déjà une diminution sensible dès 2008, la prudence s'impose dans la gestion des finances publiques. D'où la nécessité du mécanisme de stabilisation mis en place en mars 2007.
14. Enfin, sur le **plan social**, la mission s'est déroulée dans un contexte marqué par une grève dans le secteur public entamée le 2 mai sur fond de revendications portant sur les salaires et les retraites. Les écarts de position étaient importants entre les syndicats d'une part qui entendent profiter des retombées financières du pétrole, et l'État d'autre part dont la gestion des

---

<sup>3</sup> Le 17 juin 2007, face à l'urgence de la situation à la veille de la saison des pluies, la France a entamé un pont aérien humanitaire pour venir en aide aux populations déplacées et réfugiées dans l'est du Tchad.

Par ailleurs, le Gouvernement soudanais a confirmé son accord pour le déploiement d'une force hybride Union Africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour qui devrait remplacer la force de paix de l'Union Africaine actuellement en place mais sous-équipée et sous-financée. L'application rapide de cet accord constituerait une étape importante alors que doit se poursuivre la recherche d'une solution politique au conflit du Darfour.

dépenses récurrentes se veut prudente. Au moment où la mission a quitté le pays la grève continuait et les négociations étaient en cours<sup>4</sup>.

15. Cette **douzième mission** avait pour objectif principal outre la revue classique des dossiers courants, de mesurer les résultats obtenus à travers l'utilisation des revenus pétroliers depuis 2004 et le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de développement que s'est donné le Tchad.
16. Ainsi le GIC a cherché à voir comment le pays s'achemine de la simple gestion d'un projet vers celle du secteur pétrolier dans son ensemble, de la gestion des revenus pétroliers vers celle de l'ensemble des revenus de l'État et celle du développement économique et social.
17. Ce rapport rend compte des constats faits ainsi que des analyses, conclusions et recommandations suggérées au Groupe par sa mission.

## **PARTIE I DE LA GESTION DE PROJET A LA GESTION DU SECTEUR PETROLIER**

18. Le cadre normatif qui régit le secteur pétrolier était jusqu'à présent essentiellement défini par les différents accords qui ont donné naissance au Projet Doba. L'adoption récente d'une nouvelle Loi sur les Hydrocarbures et la création de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) sont des étapes importantes dans la définition d'un cadre législatif et réglementaire, encore incomplet, pour régir l'ensemble des opérations pétrolières.

### **1 GESTION DES PROJETS PÉTROLIERS**

19. Le GIC a passé en revue les activités de production et de construction au niveau des champs de Doba (Komé, Bolobo, Miandoum), de Nya et Moundouli et de Maikeri. Il a porté une attention particulière aux mesures envisagées ou déjà mises en place par Esso pour minimiser l'impact de ses activités sur l'occupation des sols. Le Groupe a fait le point sur la correction des impacts environnementaux et sociaux des différents projets pétroliers en cours et sur leur monitoring par le Gouvernement et par Esso. La situation sécuritaire dans la zone pétrolière, sujet particulièrement sensible en octobre dernier, a également été revue par le Groupe.

#### **1.1 Production : des résultats toujours en deçà des projections initiales**

20. La campagne de densification des puits, les mesures de stimulation du réservoir et l'exploitation de nouveaux champs par Esso ne permettent toujours pas d'atteindre les niveaux de production escomptés par la compagnie dans ses hypothèses initiales de 225 000 barils par jour.
21. La production moyenne des champs de Doba (Komé-Bolobo-Miandoum) et de Nya et Moundouli en 2006 n'a atteint que 155 300 barils par jour (bpj) au lieu des 165 000 bpj visés en

---

<sup>4</sup> Le 21 juin 2007, un communiqué de la Primature annonçait « Quelques organisations syndicales ont signé avec le Gouvernement un protocole d'accord qui met un terme à la grève déclenchée dans le secteur public depuis [le] 02 mai 2007. »

début d'année, et malgré la mise en production du champ de Maikeri prévue en septembre prochain, les prévisions pour 2007 oscillent entre 135 000 et 155 000 barils par jour.

22. L'arrêt momentané des explorations au-delà du fleuve Chari et l'absence de nouveaux champs de production au-delà de Maikeri intensifient la pression sur les champs en développement ou en exploitation. La campagne de densification de 2006 a porté à 386 le nombre de forages en production et à 42 les forages de réinjection dans les trois champs de Doba et ceux de Nya, Moundouli et Maikeri. Et d'après les données fournies par EEPCI, le plan de forage pour l'année 2007 prévoit 76 puits supplémentaires (production et réinjection) dans ces champs.
23. Le nombre total de forages – production et réinjection, envisagé d'ici la fin de l'année dans l'ensemble des champs s'élève donc à 504 – dont 441 uniquement pour Doba, soit beaucoup plus que la planification initiale de 287 puits qui a servi de base au PGE.
24. Cette densification des puits au-delà des chiffres annoncés dans le PGE préoccupe le Ministère de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux qui s'interroge sur la conformité du programme en cours avec le PGE initial. Le Ministère a saisi la compagnie sur ce sujet mais n'avait pas encore obtenu satisfaction au moment de la visite.
25. L'augmentation de la production pétrolière continue donc d'être une priorité pour Esso avec pour corollaire un impact sur l'occupation des sols plus important que prévu dans la zone au détriment des producteurs ruraux.

## **1.2 Occupation des sols et compensations**

### **1.2.1 Processus de restauration et de restitution des terres : des progrès à consolider durablement**

26. La restauration et la restitution des terres d'emprunt par Esso aux populations continue de faire l'objet d'une campagne renforcée depuis octobre 2006. Un accent particulier est mis sur la restauration des bancs d'emprunt et sur celle des plateformes de forage aux nouvelles dimensions (5231 m<sup>2</sup> au lieu 9350 m<sup>2</sup>), adoptées pour la phase d'opérations. La compagnie prévoit la mise aux normes de toutes les plateformes en production d'ici fin 2007. Esso s'efforce également de restituer formellement aux populations les terres déjà restaurées.
27. D'après les chiffres fournis par EEPCI, la situation de l'occupation des sols dans la zone de développement des champs pétroliers couvrant Komé-Bolobo-Miandoum (ZDCP) était la suivante au 31 mars 2007 : la superficie totale des terrains utilisés de manière permanente par le Projet s'élevait à 1199 hectares (ha) et les terres à usage temporaire couvraient 1730 ha. À titre de comparaison les estimations du PGE (après correction) prévoyaient 754 ha pour les terres utilisées en permanence par le Projet (près de 60% de dépassement) et 903 ha à usage temporaire (près de 80% de dépassement).
28. Esso avait restauré et restitué aux communautés 457 ha (moins de 30% des occupations temporaires) mais la compagnie devrait aller plus vite en tenant mieux compte du calendrier des cultures agricoles.

29. Pour l'avenir, elle s'est fixée comme objectif de limiter à moins d'un an l'occupation des terres à usage temporaire. Passé ce délai, celles-ci sont désormais compensées de manière permanente même si elles sont restituées ultérieurement à la population.
30. L'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) et de données satellitaires acquises en fin 2006 par la compagnie permettent à présent une meilleure évaluation de l'empreinte du Projet et de l'impact sur les villages et une meilleure planification de la remise en état des terres.
31. La prochaine étape importante consistera à restaurer l'emprise des nombreuses lignes de conduite (*flowlines*), notamment dans les villages les plus impactés par les projets.
32. Le Ministère de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux a fait valoir l'utilité d'une évaluation de la productivité des terres restaurées par rapport à leur condition originale pour éviter les contestations à cet égard.

### **1.2.2 Compensations et réclamations : des délais d'apurement à raccourcir sensiblement**

33. La principale revendication portée à l'attention du GIC dans les trois villages visités portait sur le délai de traitement des dossiers de compensations et de réclamations par Esso. Le Groupe a d'ailleurs été saisi d'un dossier remontant à 2004 et de plusieurs dont les délais de prise en charge surprennent. Cette situation pénalise les populations riveraines du Projet déjà fortement éprouvées par les changements qui s'opèrent dans leur cadre de vie et entache les relations avec la compagnie.
34. Il y a là matière à amélioration sensible de la part de la compagnie d'autant qu'elle dispose désormais d'une base de données sur les compensations et les réclamations nettement plus fonctionnelle et complète qui devrait lui permettre un meilleur suivi des dossiers et la normalisation de ses méthodes de travail.
35. Par ailleurs, les visites du GIC dans les villages montrent clairement devant la récurrence de certaines doléances, la nécessité de réunions plus régulières entre les équipes PGE d'Esso et les populations pour faire le point sur les dossiers en cours et en accélérer le traitement.

#### XII.1 Le GIC recommande que Esso :

36. - *Prenne les mesures nécessaires, s'il y a lieu, pour se mettre en conformité avec les exigences environnementales tchadiennes et celles du PGE pour l'analyse des impacts liés à la densification des puits ;*
37. - *Mette en place un protocole de mesure de la productivité des sols restaurés pour vérifier l'efficacité des procédures de restauration ;*
38. - *Poursuive sa campagne de restauration des sols et procède sans tarder à la restauration de l'emprise des lignes de conduite et à leur restitution aux populations en donnant la priorité aux villages les plus impactés par le Projet. Dans le respect des calendriers agricoles, tous les sols restaurés devraient être restitués avant l'hivernage à leurs propriétaires ;*

39. - *Se fixe, annonce et respecte des délais raisonnables de traitement des dossiers de compensations et de réclamations, y affecte les ressources humaines nécessaires en renforçant notamment l'équipe PGE socio-économique, règle les dossiers en suspens avant la fin juillet 2007 et enfin organise des réunions régulières dans les villages pour un suivi plus systématique des dossiers en cours.*

### **1.2.3 Évaluation et mise à jour du Plan de Compensation et de Réinstallation : un nouveau Plan d'Action à mettre en oeuvre**

40. L'évaluation du Plan de Compensation et de Réinstallation pour le Tchad (PCR) diligentée par EEPCI et la SFI en avril 2006 avait deux objectifs : (1) répondre à une exigence du PGE de 1999, (2) évaluer la capacité du PCR à prendre en charge les nouvelles contraintes du Projet à savoir une densification des puits de production et donc une utilisation des sols plus importante que prévue dans la ZDCP. Cet enjeu de conformité réglementaire et de mise à jour équitable par suite de l'évolution du contexte de production appelait une réaction appropriée.
41. Le rapport final de l'Étude, daté de janvier 2007, est disponible en anglais sur le site de la Banque Mondiale à l'adresse suivante :
- [http://siteresources.worldbank.org/INTOGMC/Resources/chad\\_resettlement\\_evaluation\\_report.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTOGMC/Resources/chad_resettlement_evaluation_report.pdf).
42. Sur la base des constats et recommandations de l'Étude, en particulier concernant la viabilité à long terme des populations impactées par le Projet, EEPCI a développé en collaboration avec la SFI un Plan d'Action finalisé en avril 2007 et disponible en anglais et en français sur le site d'Esso à l'adresse suivante :
- [http://www.esso.com/Chad-English/PATD\\_HomePage.asp](http://www.esso.com/Chad-English/PATD_HomePage.asp).
43. Ce Plan destiné à atténuer l'impact de l'utilisation des terres dans la ZDCP est organisé autour de 9 domaines d'action. Il prévoit en particulier des mesures de réduction des surfaces utilisées, l'amélioration des procédures d'identification des impacts subis par les populations à l'échelle communautaire (villages) et individuelle, et une revue des programmes de compensation et de formation. Plusieurs mesures sont déjà mises en œuvre tandis que d'autres demandent à être développées et nécessiteront de la part d'Esso le recrutement de plusieurs experts. C'est le cas en particulier de l'évaluation et l'amélioration des programmes de compensations individuelles et communautaires et des programmes de formations à des métiers non agricoles ou aux techniques d'agriculture améliorée. L'équipe PGE devra voir ses effectifs accrus en conséquence pour assurer la bonne mise en œuvre du Plan d'Action.
44. S'agissant du programme de formation aux techniques d'agriculture améliorée, plusieurs gestes ont déjà été posés pour en améliorer l'efficacité : l'organisation non gouvernementale (ONG) ORT, qui se rapporte désormais directement à l'équipe PGE, a vu son contrat avec Esso étendu à 5 ans, ce qui permet une meilleure planification de ses activités. Et les bénéficiaires de la formation seront maintenant suivis sur 2 ans pour les accompagner et évaluer leur application des techniques apprises.
45. La mise en œuvre du Plan d'Action fera l'objet d'une mise à jour mensuelle par EEPCI et la SFI. Il importe maintenant pour la compagnie de mettre en place d'ici fin 2007 de nouvelles procédures qui garantiront durablement aux ménages dont les terres cultivables ont été réduites par le Projet des revenus suffisants pour compenser les pertes subies. Il sera également

important de mettre en œuvre sans tarder des mesures d'urgence à destination des communautés les plus affectées tel que préconisé dans le Plan d'Action.

XII.2 Le GIC recommande que concernant la suite à donner à l'évaluation du PCR :

46. - *Esso procède sans tarder à la traduction en français de l'Évaluation du Plan de Compensation et de Réinstallation et, avec le Plan d'Action, à leur diffusion sur son site Internet, dans les centres de lecture du Projet et auprès des organisations de la société civile ;*
47. - *Esso exploite et analyse les informations de sa base améliorée de données sur les compensations pour mieux comprendre le système d'attribution des terres dans les villages et affiner sa classification des villages et des individus en fonction des impacts causés par le Projet et de la viabilité des exploitations paysannes ;*
48. - *En attendant que cette classification soit définitive, les villages désignés provisoirement comme les plus impactés, ceux où une forte proportion des ménages ne possède déjà pas la superficie agricole nécessaire pour une viabilité sur le long terme, fassent l'objet de précautions particulières en évitant l'appropriation de terres additionnelles et en compensant au plus vite les pertes et dommages subis ;*
49. - *Esso développe un système de compensations communautaires favorisant l'amélioration à long terme du niveau de vie des villages. L'implication des ONG dans la définition et la mise en œuvre de ces compensations participerait à la réussite de ces projets. Au-delà des infrastructures jusque là proposées par le Projet, différentes opportunités de développement communautaires sont à explorer dans la région. Elles concernent notamment les rizières, les forêts communautaires et la production de bois, l'extension des programmes d'agriculture améliorée actuellement dispensés par ORT, etc.*
50. - *Esso publie régulièrement les avancées dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'atténuation de l'impact de l'utilisation des sols dans la ZDCP ; et, lorsqu'il sera disponible, le Manuel de Réinstallation mis à jour ; et applique ces nouvelles procédures à toutes ses activités y compris celles à l'extérieur du Projet Doba.*

### **1.3 Monitoring des activités pétrolières : de la léthargie à l'absence**

51. Le monitoring des activités pétrolières par les équipes gouvernementales – la Supervision sur site du CTNSC et l'Unité Pétrole de Doba (UPD) – est quasiment nul. La situation déjà très mauvaise lors du dernier passage du GIC, s'est gravement détériorée depuis et inquiète.
52. À ce jour, le CTNSC se réduit à une seule personne, le Secrétaire Exécutif par intérim (p.i.) qui assure un service minimum au siège à N'Djaména et quelques descentes sur le terrain grâce au soutien logistique d'EEPCI, à l'occasion des inspections conjointes mensuelles EEPCI/CTNSC ou en cas de besoins particuliers. Il a également effectué quelques visites d'inspection sur d'autres projets pétroliers, notamment ceux de la compagnie CNPC (*China National Petroleum Company*) qui a racheté les droits et obligations d'Encana. Le but de ces visites est, entre autres, d'assurer le respect par les compagnies pétrolières des « Principes du PGE », une des prérogatives du CTNSC au nom du Gouvernement.

53. Quant à l'UPD, le GIC n'a rencontré personne sur le terrain et n'a pu identifier clairement s'il reste une équipe en place.
54. La clôture du Projet de Renforcement des Capacités de Gestion du Secteur Pétrolier a eu lieu le 31 décembre 2006 et le don supplémentaire proposé par la Banque Mondiale mais pour lequel le Tchad a tardé à exprimer officiellement un intérêt semble encore loin d'être concrétisé. Dans cette perspective, et puisque aucun crédit n'est prévu sur le budget 2007 pour le financement du CTNSC et de l'UPD, le fonctionnement des deux structures est paralysé et le risque de perdre définitivement l'expérience acquise important.
55. En cette absence quasi-totale de monitoring gouvernemental des activités pétrolières, on constate à nouveau l'incapacité pour le Gouvernement de s'assurer que ses intérêts sur site, y compris sa propre réglementation, et ceux de la population sont respectés, et ce sans même l'esquisse d'une solution durable consacrant la prise en charge adéquate d'une activité régaliennne permanente.

### XII.3 Le GIC recommande à nouveau que :

56. - *Le Gouvernement se donne les moyens de remplir ses obligations de monitoring, issues de ses propres lois et de ses engagements sur le Projet pétrole, en inscrivant au budget de l'État les crédits nécessaires au fonctionnement et au paiement des salaires du CTNSC et de l'UPD. Ces dépenses doivent être inscrites sur le budget pétrole déjà utilisé pour financer le Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières ;*
57. - *Le Ministère de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux et le Ministère du Pétrole assurant la tutelle respective du CTNSC et de l'UPD, saisissent le Gouvernement au plus tôt sur cette question.*

## 1.4 Questions environnementales et sociales

### 1.4.1 Questions environnementales : des avancées sur le noyau dur

58. • **La gestion des déchets** dangereux a connu une amélioration avec la remise en marche de l'incinérateur de déchets dangereux de Komé. Esso a de ce fait suspendu le projet de transport et de traitement de ces déchets au Cameroun.
59. Par ailleurs, un projet de recyclage des déchets plastiques et de nourriture du Projet par une entreprise tchadienne en partenariat avec une entreprise camerounaise se met en place avec la construction d'une usine de recyclage à Bébédjia.
60. • **La lutte contre la poussière** figure parmi les priorités affichées par EEPIC. La direction a donné son accord pour le bitumage de 52 km de routes dans la ZDCP d'ici fin 2008. Aux 10 km de DBST (*Double Bitumen Surface Treatment*) appliqués pendant la saison sèche 2005-2006, environ 20 km de plus s'ajouteront cette année ainsi qu'en 2008. EEPIC poursuit par ailleurs son programme d'épandage de mélasses et d'arrosage des routes.
61. Les résultats de l'évaluation de l'impact de la poussière sur la santé des populations sont toujours attendus tandis que l'étude de l'impact de la poussière sur la fertilité végétale a été confiée à un cabinet d'études tchadien en avril 2007 et durera 1 an. Les termes de référence

ont retenu de faire l'évaluation en milieu fermier et de mesurer l'impact de la poussière sur les cultures compensées par Esso.

62. • Le **torchage du gaz** en excédent continue au niveau de la station de collecte de Miandoum en attendant la livraison d'un compresseur d'ici la fin 2007 voire le premier trimestre 2008. Cette question inquiète les populations, d'autant qu'aucune campagne d'information n'a encore été réalisée par Esso sur ce point sensible sujet à des perceptions divergentes.
63. • EEPCI continue d'étudier la possibilité d'**utiliser en surface l'eau pompée** à partir des champs pétroliers. La compagnie a reçu l'approbation des Ministères de l'Environnement et du Pétrole pour entamer un projet pilote de 240 m<sup>3</sup>/jour sur une surface de 12 hectares qui vise à tester si l'eau traitée à travers un système de filtration naturel en roseaux rencontrera les spécifications requises pour être utilisée ensuite comme eau d'irrigation ou pour la pisciculture. L'application à grande échelle de ce processus se fera en fonction des résultats du projet pilote.
64. Le Ministère de l'Agriculture et celui de l'Hydraulique rurale, tous deux concernés par ce projet, se sont dits non-informés, ce dernier s'interrogeant sur son bien-fondé dans une zone où les quantités d'eau en surface sont jugées suffisantes pour les besoins agricoles actuels. De toute évidence, ces différents ministères doivent coordonner leurs positions sur ce dossier et s'entendre avec Esso sur un projet précis.

#### XII. 4 Le GIC recommande que :

65. - *Esso ajoute les manguiers à la liste des espèces étudiées par le cabinet d'études tchadien contracté pour conduire l'évaluation de l'impact de la poussière sur la fertilité végétale ;*
66. - *L'équipe PGE d'Esso ne retarde pas davantage le lancement d'une campagne d'information à l'endroit des populations et de la société civile sur les raisons et les impacts du torchage et sur les mesures prises pour en limiter les effets ;*
67. - *Esso implique les Ministères de l'Hydraulique et de l'Agriculture dès la phase pilote du projet d'utilisation en surface de l'eau pompée dans les champs pétroliers, et s'assure qu'à grande échelle ce projet s'intégrerait dans un processus de développement voulu par la population.*

#### 1.4.2 Questions sociales : des progrès sensibles en général

68. • Bonne nouvelle, la pratique du prélèvement illicite des **10%** sur les compensations individuelles, aux dires des populations rencontrées pendant la mission, a disparu. Les sanctions prises par le Gouvernement à l'égard de certaines autorités locales fautives semblent avoir été suffisamment dissuasives.
69. Cependant, s'agissant d'un problème récurrent depuis le début du Projet, l'État devra rester vigilant et mener des campagnes d'information dans les zones nouvellement touchées par les activités pétrolières pour éviter que cette pratique ne ressurgisse. La prévention s'impose à cet égard.
70. • Dans le cadre du **conflit opposant TCC (Tchad-Cameroun Constructors)** et ses ex-salariés, la sentence de la Cour Suprême condamnant TCC à payer 12,5 millions \$US aux plaignants est appliquée. Ce montant correspond à la moitié de la somme octroyée en première

instance par la Cour d'Appel. Au moment de la visite, 90% des ex-salariés de TCC avaient été payés selon un processus clair et non contestable d'après le témoignage d'un ex-employé.

71.
  - S'agissant du **recrutement** par les contractants d'Esso de personnel **pour des emplois non qualifiés**, il semblerait que les procédures d'embauche imposées par Esso qui prévoient que de tels postes échoient à des locaux ne soient pas toujours appliquées.
72. Dans un contexte où les attentes des populations vont bien au-delà des opportunités réelles de travail offertes par le Projet, ces dérogations aux règles établies créent incompréhension, frustration et contestation qui pourraient être évitées.
73. Interpellée sur la question au cours des visites dans les villages, Esso s'est engagée à vérifier les faits et à prendre les mesures correctrices qui s'imposent.
74.
  - La mise en œuvre du programme d'**opportunités d'affaires locales** développé par Esso donne des résultats encourageants et repose en partie sur le partenariat Esso/SFI/CCIAMA (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat).
75. Déjà, plusieurs entreprises tchadiennes ont accédé à des marchés proposés par Esso ou ses contractants, traditionnellement attribués à des entreprises étrangères.
76. Tous les appels d'offres du Projet sont diffusés dans les journaux locaux. Les entreprises pré-sélectionnées doivent ensuite remplir les dossiers d'appels d'offres par Internet. Pour celles qui n'y ont pas accès, Esso facilite leur transport jusqu'à N'Djaména où le Centre de Développement des Entreprises mis en place par la SFI est connecté.
77. Et la SFI et Esso ont sécurisé des fonds pour développer un programme de formation des entrepreneurs nationaux qui les aidera à migrer progressivement vers des marchés à plus forte valeur ajoutée.
78.
  - Concernant les **relations d'Esso avec les autorités administratives et traditionnelles locales**, l'amélioration constatée en octobre 2006 semble se confirmer. Les contacts entre les parties sont plus réguliers et ne se limitent pas au règlement des contentieux. La compagnie a impliqué les autorités locales à différents niveaux dans le processus en cours de révision des compensations communautaires.
79. Les **relations d'Esso avec la population**, même si elles bénéficient de la confiance qui s'est progressivement installée entre une équipe PGE expérimentée et désormais composée d'une plus forte majorité de Tchadiens d'une part et les communautés riveraines du Projet d'autre part, demandent encore des efforts de la compagnie pour acquérir les réflexes qui favorisent le règlement rapide et consensuel des différends et développer des mesures de bon voisinage, plutôt que de faire appel d'emblée à l'appareil judiciaire.
80. Quant aux **relations entre Esso et la société civile**, notamment la CPPL, elles gagneraient à être plus régulières pour que les parties s'informent mutuellement des avancées et des problèmes liés au Projet.

## XII. 5 Le GIC recommande que :

81. - *Esso mette en place une procédure systématique pour vérifier que les emplois non qualifiés proposés par la compagnie ou ses contractants sont attribués à des locaux. Les agents locaux de liaison (LCC pour Local Community Contact) de l'équipe PGE pourraient être associés à ce contrôle ;*
82. - *Esso et la CPPL tiennent chaque trimestre des réunions pour faire le point sur la mise en œuvre du Projet, les problèmes qui se posent et les solutions à envisager.*

**1.5 La sécurité dans la zone pétrolière : une accalmie à confirmer**

83. Alors que l'insécurité dans la zone pétrolière avait été unanimement dénoncée dans les villages visités lors de la précédente mission, cette question n'a pas été soulevée spontanément par la population cette fois-ci.
84. La situation semble s'être nettement améliorée bien que l'on rapporte encore quelques actes d'indiscipline caractérisés des troupes de gendarmerie vis-à-vis de l'autorité judiciaire, ce que le GIC n'a cependant pas été en mesure de vérifier.
85. Le GIC a rencontré sur le terrain l'équipe sécurité de la Coordination Nationale (CN), le groupement de sécurité détaché de la brigade de gendarmerie de N'Djaména affecté à la sécurisation des installations pétrolières, et les représentants des brigades de gendarmerie de Komé Base et Komé 5 rattachées au commandement territorial de Doba. Les discussions ont fait ressortir l'absence d'un couvre-feu officiel, relevé dans le onzième rapport du GIC, mais plutôt des instructions du Gouverneur visant à limiter les déplacements d'engins motorisés à proximité des installations pétrolières en soirée afin de minimiser les actes de vandalisme et de vols. L'unité de sécurité de la CN a procédé à une mission de sensibilisation des populations et des gendarmes affectés à la région sur leurs droits et devoirs. Mais le manque de moyens et parfois de formation des troupes en place rend difficile l'exercice de leur mandat.<sup>5</sup>
86. Le groupement de gendarmerie détaché de N'Djaména, largement en surnombre par rapport aux besoins d'Esso, est en place depuis plusieurs années alors que cette unité devrait être relevée tous les 6 mois. La demande de relève semble avoir été faite plusieurs fois sans suite compte tenu du contexte sécuritaire national.

**2 GESTION DU SECTEUR PÉTROLIER**

87. Le développement de son secteur pétrolier exige de la part du Tchad la mise en place de règles, normes et instruments devant lui permettre de gérer avec rigueur, professionnalisme et transparence une activité dans laquelle il se veut désormais acteur et non plus uniquement puissance régulatrice.

---

<sup>5</sup> Suite à la mission, la CPPL a fait parvenir au GIC un communiqué du Gouverneur de la région du Logone Oriental en date du 25 mai 2007 interdisant aux usagers de la route (commerçants, ONG et autres), sous peine de sanctions très graves, toute circulation sur certains axes proches des installations pétrolières sans préciser de période d'application. Le GIC n'a pu déterminer les causes et les conséquences de cette décision.

## 2.1 Cadre légal et réglementaire : Une nouvelle Loi sur les Hydrocarbures – D'autres instruments indispensables attendus depuis plusieurs années

88. • Le Tchad s'est doté d'une nouvelle Loi relative aux Hydrocarbures (Loi 006/PR/2007) promulguée le 2 mai 2007. Cette Loi, réactualisation du précédent Code Pétrolier qui datait de 1962, introduit le contrat de partage de production qui s'ajoute au contrat de concession jusque là seul en vigueur. Désormais le Tchad peut participer directement à sa production pétrolière.
89. Au plan fiscal, le taux de la redevance sur la production d'hydrocarbures liquides est fixé à un minimum de 16,5% (il était de 12,5% et 14,5% respectivement dans les Conventions de 1988 et 2004 signées entre le Tchad et le Consortium ExxonMobil/Chevron/Petronas) et l'impôt sur les sociétés varie entre 40% et 75%.
90. Les exigences environnementales ont quant à elles été renforcées et s'appliquent dès la phase d'exploration.
91. Mais paradoxalement, près de quatre années après l'entrée en production des champs de Doba, au moment de la mission, le Tchad n'avait toujours pas validé son Plan National d'Intervention en cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNIDAH), ni finalisé les décrets rendant applicable la Loi 14/PR/98 qui définit les principes généraux de la protection de l'environnement<sup>6</sup>.
92. Or en bonne règle, ces instruments légaux et réglementaires importants dans la gestion du secteur pétrolier, auraient dû être prêts avant le *first oil*. En attendant le régime de responsabilité apparaît flou.
93. Le déversement accidentel d'hydrocarbures survenu le 15 janvier 2007 au niveau du Terminal Flottant de Stockage et de Déchargement (TFSD) au large de Kribi au Cameroun est pourtant venu rappeler que le Projet n'est pas à l'abri d'un accident dommageable pour l'environnement et la population. Le risque zéro n'existe pas et le Gouvernement tchadien a le devoir et la responsabilité de se doter de tous les instruments de gestion des risques environnementaux que comporte l'industrie pétrolière pour protéger ses populations.
94. S'agissant du déversement du 15 janvier, les représentants du Tchad travaillant sur le TFSD rencontrés par le GIC ont regretté l'absence de responsables tchadiens lors de la mission d'évaluation organisée par COTCO (*Cameroon Oil Transportation Company*) et les autorités camerounaises après l'incident, et indiqué n'avoir reçu aucune information de leur hiérarchie à N'Djaména sur les suites données et les leçons apprises de cet événement.

## 2.2 Les institutions du pétrole : Des rôles et des responsabilités à préciser et des moyens à assurer

95. La gestion efficace du secteur pétrolier suppose une définition claire des rôles et responsabilités des institutions nationales en charge de la gestion, de l'accompagnement et du monitoring des activités pétrolières, ainsi que l'attribution des moyens de fonctionnement appropriés.

---

<sup>6</sup> Le 28 juin 2007, le Conseil ordinaire des Ministres adoptait le projet de PNIDAH présenté par la Ministre de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux.

96. Les statuts de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) créée par décret le 27 juillet 2006 sont en cours d'élaboration. Ils permettront de préciser les activités et responsabilités de la Société de l'exploration à la distribution des produits pétroliers.
97. En attendant, la Coordination Nationale du Projet Pétrole devrait conserver son rôle de guichet unique entre le Consortium et le Gouvernement. Cependant, la restriction de l'équipe, l'absence de crédits de fonctionnement depuis décembre 2006 et son rattachement au Ministère du Pétrole alors que son mandat est panoramique affectent considérablement la mission de la CN qui n'a plus les moyens de ses responsabilités. Cette situation amène le Consortium à transiger directement avec les différents départements ministériels.
98. L'avenir qu'entend donner le Gouvernement à la CN, au CTNSC et à l'UPD se pose avec insistance en plus de l'importance évoquée précédemment de donner aux structures de monitoring du Projet (CTNSC et UPD) les moyens nécessaires à leur mission actuelle. Le Ministère du Pétrole et le Ministère de l'Environnement sont directement interpellés sur la manière et les moyens qu'ils entendent se donner pour exercer leurs fonctions régaliennes.
99. La Commission Nationale chargée de la Renégociation des Conventions Pétrolières, en particulier celles de 1988 et 2004, a suspendu momentanément ses travaux en attendant de recevoir les statuts de la SHT. On peut déjà anticiper une source potentielle de conflit juridique entre l'État qui entendrait revoir les contrats existants à la lumière de sa nouvelle Loi sur les Hydrocarbures, et le Consortium qui rappellerait la clause de stabilité figurant dans les Conventions qu'il a signées.
100. Sur le plan environnemental et social, le pays aura intérêt à maintenir ses exigences pour tout nouveau projet pétrolier à un niveau au moins aussi élevé que celui qui prévaut dans le cadre du Projet Doba et, tel que prescrit par les accords en vigueur, dans le cadre de tout autre projet pétrolier utilisant l'oléoduc Tchad-Cameroun.

#### XII.6 Le GIC recommande que :

101. - *Tel que préconisé dans ses rapports précédents, le Tchad assume ses droits et obligations et adopte sans délai supplémentaire les décrets d'application de la Loi 14/PR/98. Concernant le PNIDAH récemment validé, qu'il organise sa vulgarisation auprès des populations et la formation des intervenants potentiels qui auraient à le mettre en oeuvre ;*
102. - *Le Gouvernement prenne tous les moyens nécessaires d'assurer une gestion saine, transparente et bénéfique pour les Tchadiens de la nouvelle SHT, en évitant les dérapages et opacités observés trop fréquemment ailleurs dans la gestion de ce type de société ;*
103. - *Le Gouvernement décide de l'avenir qu'il entend donner à la CN et aux structures de monitoring CTNSC et UPD, dans la gestion du secteur pétrolier au-delà du Projet Doba.*

## **PARTIE II D'UNE GESTION DES REVENUS PETROLIERS A LA GESTION DE L'ECONOMIE PENDANT L'EXPLOITATION PETROLIERE**

### **3 D'UNE GESTION DES REVENUS PÉTROLIERS À LA GESTION D'UN BUDGET GLOBAL**

104. En ce début de 4<sup>ème</sup> année de réception par le Tchad de ses recettes pétrolières, le GIC souhaitait consacrer cette mission à l'examen des résultats obtenus à travers l'utilisation des revenus pétroliers depuis 2004. Mais le manque d'informations concrètes sur les réalisations dans la plupart des ministères a rendu cette évaluation difficile, voire impossible.
105. Il n'existe pas encore d'informations statistiques réconciliées rendant compte de manière fiable des opérations budgétaires sur ressources pétrolières. La source la plus régulière étant celle du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP), le GIC s'est basé sur ses dernières publications pour estimer l'évolution de l'allocation des ressources pétrolières aux différents secteurs socio-économiques et de la capacité de mobilisation et de dépense de leurs crédits par les ministères prioritaires.

#### **3.1 De l'évolution des crédits gagés sur les recettes pétrolières entre 2004 et 2006**

106. L'évolution de 2004 à 2006 des recettes pétrolières directes, dont l'utilisation par les ministères prioritaires est visée par le CCSRP (à l'exclusion des revenus pétroliers directs affectés au CCSRP, à la Région Productrice et au Comité de Gestion des 5% à partir de 2005), dégage les tendances suivantes.

##### **3.1.1 Évolution globale du budget pétrole**

107. Le tableau 1 obtenu à partir des données fournies par le CCSRP renseigne sur l'évolution des revenus pétroliers directs inscrits au budget depuis 2004 et sur les proportions de dépenses autorisées par le Collège et effectuées par le Trésor Public.
108. En 2004, alors que les revenus pétroliers n'ont été disponibles qu'en juillet, on note des enveloppes financières modestes et des niveaux d'exécution budgétaire élevés.
109. En 2005, première année complète de réception et d'utilisation des recettes pétrolières, l'enveloppe financière affectée aux ministères prioritaires progresse notablement avec un niveau d'engagement autorisé en forte amélioration mais une légère baisse du niveau des paiements autorisés et effectués par le Trésor Public.
110. En 2006, les crédits ouverts sur les revenus pétroliers directs alloués aux ministères prioritaires atteignent leur plus haut niveau. Mais du fait des difficultés financières du pays nées du différend avec la Banque Mondiale suite à l'amendement de la loi 001/PR/99, d'une adoption tardive du budget et des deux collectifs budgétaires, le niveau des engagements autorisés par le CCSRP chute de manière drastique. Le niveau des paiements autorisés baisse légèrement tandis que celui des paiements effectifs par le Trésor était encore inconnu du CCSRP au moment de la visite.

**Tableau 1: Dépenses effectuées sur les revenus pétroliers directs alloués aux ministères prioritaires depuis 2004**

	2004	2005	2006	2007
<i>Crédits ouverts sur les Revenus pétroliers directs (en milliards de FCFA- Mds)</i>	36,8	99,9	128,1	111,7
(a) dont pour les ministères prioritaires (Mds FCFA)	36,8	91,4	118,2	102,8
(b) Engagements accordés par le CCSRP sur (a)	76%	91%	64%	< 2% au 31 mars 2007
(c) Paiements autorisés par le CCSRP sur (b)	93%	88%	83%	
Paiements effectifs du Trésor Public sur (c)	98%	93%	Non disponible	

Source : Données du CCSRP retraitées.

111. Globalement, le budget voté et les dépenses réellement effectuées par les ministères prioritaires enregistrent un écart jugé important pour des ressources réputées présentes dans les caisses de l'État. Est-ce dû à la période d'apprentissage par les ministères prioritaires des nouvelles procédures mises en place pour assurer la bonne gestion et le contrôle de ces ressources, aux faibles capacités d'une Administration dont les budgets ont toujours été extrêmement modestes et qui est marquée par l'instabilité chronique des effectifs, aux lectures différentes des engagements par le Collège et le Ministère des Finances et de l'Informatique (MINFIN) ou aux priorités que se donne le Gouvernement en cours d'année et qui guident l'exécution budgétaire ?
112. En tout état de cause, l'écart grandissant au fil des ans entre la somme des revenus pétroliers reçus et les dépenses effectuées laisse ouverte la question de l'utilisation de ces sommes non dépensées. Le CCSRP a décidé d'ouvrir une recherche à ce sujet.
113. Aux revenus pétroliers directs contrôlés par le CCSRP, s'ajoutent les revenus pétroliers indirects composés principalement des impôts sur les bénéfices versés par les sociétés pétrolières depuis 2006. Les revenus indirects entrent directement dans le budget courant. D'après les chiffres fournis par EEPCI, en 2006 ils ont atteint environ 475 millions de \$US (233 Mds FCFA) et les prévisions 2007 sont d'environ 445 millions de \$US (218 Mds FCFA) loin devant les revenus directs.
114. Grâce aux revenus pétroliers indirects, la deuxième Loi de Finances rectificative 2006 a permis pour la première fois dans l'histoire du Tchad, de mettre en équilibre recettes et dépenses avec un excédent prévisionnel de 21,458 Mds de FCFA.

### 3.1.2 Évolution des allocations aux différents secteurs

115. Le tableau 2 renseigne sur la part des revenus pétroliers directs budgétisés pour différents secteurs prioritaires.

116. Pour dégager les tendances dans les allocations, à partir des données fournies par le CCSRP, on a regroupé les dotations par secteurs en distinguant les infrastructures routières et urbaines (Ministère des Travaux Publics devenu Ministère des Infrastructures et Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat), les ressources humaines (Éducation Nationale, Enseignement Supérieur, Santé Publique, Affaires Sociales), la production rurale (Agriculture, Élevage) et les utilités (Environnement et Eau, Pétrole, Mines et Énergie).

**Tableau 2: Proportion des allocations sur ressources pétrolières directes aux secteurs prioritaires**

	2004	2005	2006	2007
Infrastructures	62%	41%	35%	41%
Ressources Humaines	21%	30%	40%	37%
Production rurale	11%	14%	17%	15%
Utilités	6%	12%	8%	7%

Source : Données du CCSRP retraitées

117. Le tableau 2 montre en premier lieu la part importante des revenus pétroliers directs affectés au secteur des infrastructures en 2004 et les années suivantes. Le Ministère des Travaux Publics (devenu Ministère des Infrastructures) est le plus grand bénéficiaire. Ce choix a été en partie motivé par la capacité de ce ministère à dépenser rapidement les ressources qui lui sont allouées alors que d'autres ministères prioritaires enregistraient des performances particulièrement faibles dans leurs dépenses au début de l'ère pétrolière.
118. En 2005 et 2006, on note un début de rééquilibrage et un élargissement des allocations sectorielles. La part des infrastructures baisse sensiblement au profit des ressources humaines, de la production rurale et des secteurs d'utilités nouvellement éligibles (Mines et Énergie et Pétrole venant s'ajouter à l'Environnement et l'Eau). Pour la première fois en 2006 les ressources humaines dépassent le secteur des infrastructures.
119. Cependant, ces tendances doivent être analysées avec précaution. Le Ministère de l'Éducation Nationale a vu ses allocations pétrolières augmenter considérablement en 2006 mais essentiellement pour des dépenses de salaires. Ainsi en 2005 le Ministère s'est vu allouer 10,8 Mds FCFA de revenus pétroliers dont 5,1 (47%) pour des dépenses de personnel, en 2006 l'allocation est montée à 26,9 Mds dont 17,8 (66%) pour les salaires. Au même moment, la part de l'Enseignement Supérieur et celle de la Santé diminuaient dans les intentions de dépenses. Quant à la production rurale, la subvention sur recettes pétrolières directes à la CotonTchad en 2005 en forte augmentation en 2006, éclipse un secteur de l'Élevage pratiquement oublié avec moins de 2% des allocations. Le sous-financement des ministères qui appuient la production rurale, source de la véritable richesse durable du Tchad, demeure aigu et persistant ; il contredit dans les faits la vision des autorités exprimée avant le début de l'exploitation.
120. Par ailleurs, la volonté politique initiale affichée dans le Budget 2006 n'a pas été corroborée dans la régulation des opérations de dépenses. Ainsi, la moyenne déjà faible d'engagements autorisés de 64% occulte des déséquilibres entre les ressources humaines (avec un maximum de 25% à la Santé) mais aussi l'Élevage (33%) d'une part et d'autre part les Infrastructures

(94%), l'Agriculture (97%) et l'Énergie (86%). Ce biais brouille les perspectives et annule l'effet d'annonce du rééquilibrage des dotations entre secteurs. Ainsi à l'issue de cette année 2006 chaotique, les infrastructures absorbent plus de la moitié des engagements (51%) contre 16% pour les ressources humaines.

121. Sur les 3 années on retiendra des allocations budgétaires pas toujours en phase avec les priorités annoncées dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, au détriment des secteurs sociaux et de production. À ce déséquilibre s'ajoute l'écart constaté entre les budgets votés et la nature des dépenses exécutées qui résulte des choix opérés au niveau du Ministère des Finances dans les décaissements d'une part et des performances inégales des ministères prioritaires dans la mobilisation et la consommation de leurs crédits d'autre part.
122. Et, quel que soit l'éclairage apporté par ces chiffres, on reste encore loin de l'identification des résultats de ces dépenses sur le terrain et de leur impact sur l'objectif de réduction de la pauvreté. La programmation budgétaire des ministères manque encore d'indicateurs de résultats qui permettraient de mesurer la valeur ajoutée des revenus pétroliers dans l'atteinte des objectifs sectoriels.

### 3.2 Budget 2007: analyse d'un budget intermédiaire

123. L'année 2007 est une année singulière du point de vue budgétaire pour le Tchad pour plusieurs raisons :
124. • Selon les projections du Ministère du Pétrole, les revenus pétroliers devraient atteindre un pic en 2007 pour ensuite diminuer dès 2008 ;
125. • Le Budget 2007 est considéré comme un budget intérimaire : en attendant que la révision de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté soit complétée, c'est le protocole d'accord signé entre le Gouvernement du Tchad et la BM qui a guidé l'élaboration de ce Budget dont 70% des dépenses (toutes sources confondues courantes ou exceptionnelles, pétrolières ou non pétrolières) ont été allouées à des programmes de réduction de la pauvreté. Une fois la SNRP-2 disponible, un mécanisme final de gestion des recettes pétrolières devrait être défini et présider à l'élaboration du Budget 2008 et des suivants ;
126. • En attendant que le rôle et les responsabilités du Collège soient redéfinis à la lumière des nouvelles règles du jeu établies par l'accord du 13 juillet, la Loi 002 et le dispositif final de gestion des revenus pétroliers à venir, la part des revenus pétroliers contrôlée et suivie actuellement par le CCSRP, soit les recettes directes, est nettement inférieure aux recettes indirectes, qui entrent dans le budget courant de l'État.
127. La Loi de Finances 2007 adoptée par l'Assemblée Nationale le 2 janvier 2007 fixe à 918,009 milliards de FCFA les recettes budgétaires toutes sources confondues, et à 689,041 milliards de FCFA les dépenses totales. Il se dégage un excédent prévisionnel record de 228,968 Mds.
128. Conformément au protocole d'accord du 13 juillet 2006, le Conseil des Ministres a adopté le 29 mars 2007 le décret 253/PR/MFI/07 portant mécanisme transitoire de gestion de l'excédent budgétaire applicable durant la période intérimaire 2007. Ce mécanisme de stabilisation permettra au Tchad d'épargner les recettes excédentaires pour assurer un lissage des dépenses dans le temps et amortir l'effet de la volatilité des recettes pétrolières.

129. Première modification dans ce Budget, le 27 février 2007 un décret présidentiel portant transfert des crédits 2007 a été signé pour consacrer le virement de 18 milliards de FCFA des lignes de crédit de plusieurs ministères sur la ligne d'investissement du Ministère des Infrastructures pour des opérations de travaux publics, constructions d'ouvrages et réhabilitation de routes et pistes rurales. Sur les 18 Mds réaffectés, 3 Mds faisaient partie du budget pétrole et 15 du budget ordinaire.
130. Au titre de l'année 2007, les crédits ouverts sur ressources pétrolières directes refluent par rapport à 2006 pour les ministères prioritaires. La part des infrastructures sur les crédits ouverts augmente tandis que les ressources humaines, la production rurale et les utilités enregistrent une baisse.
131. Les engagements autorisés par le Collège, même s'ils ont démarré plus tôt cette année en raison de la mise en place dès janvier des crédits, étaient encore trop faibles au 31 mars pour servir d'indicateur valable sur l'amélioration de la gestion des ressources après quatre ans de « budget pétrolier » spécifique.
132. La part des revenus pétroliers directs affectée à des dépenses récurrentes de fonctionnement, paiement de salaires en particulier, est en nette augmentation par rapport aux dépenses d'investissement. On retient également que le Ministère de l'Hydraulique pastorale et villageoise a été omis dans le budget pétrole mais est pris en charge dans le budget courant gonflé par les importantes recettes pétrolières indirectes qui devraient culminer cette année.
133. Globalement, alors que dans les budgets 2005-2006 le budget pétrole suffisait à renseigner sur les priorités de dépenses que se donnait l'État tchadien, la forte augmentation du budget courant en 2007 et l'accord de juillet 2006 qui affecte aux secteurs prioritaires 70% du budget global de dépenses, obligent à analyser le Budget dans son ensemble pour dégager les tendances dans les dotations sectorielles.
134. Tout cela interpelle le mode de suivi spécifique par le CCSRP des dépenses affectées aux ressources pétrolières directes dont l'importance diminue par rapport au budget général de l'État.
135. Le budget total 2007 est arrêté à 689 milliards FCFA dont 198,9 Mds de dépenses de fonctionnement et 287,5 Mds d'investissement, 132 Mds en transferts et 70,6 Mds de remboursement de la dette publique.
136. Le tableau 3, sur la base du Budget Général de l'État 2007, renseigne sur les principales dépenses de fonctionnement et d'investissement budgétées cette année pour différents Ministères et autres postes.
137. Si l'on tient compte de toutes les sources de financement, les 5 principaux bénéficiaires sont : Infrastructures routières, Éducation Nationale, Agriculture, Défense Nationale et Santé Publique. Dans le contexte actuel du Tchad, cet ordre est loin d'être anormal pourvu que l'exécution ne s'écarte pas trop des prévisions : la discipline budgétaire est capitale pour relever le défi de la fiabilité du budget dans le contexte de l'accord intérimaire Tchad-BM mais aussi de l'accord définitif qui suivra l'adoption de la version de la SNRP en cours de reformulation.

**Tableau 3: Dotations sur le budget général en 2007**

	Dotations sur le budget de fonctionnement (en %)		Dotations sur le budget d'investissement (en %)
Défense Nationale	23	Infrastructures	31,5
Éducation Nationale	22,3	Agriculture	11
Santé	7,5	Finances	11
Institutions supérieures de l'Exécutif et du Législatif	6,7	Éducation Nationale	10
Administration du Territoire	6	Hydraulique et Environnement	6
Finances	5	Santé Publique	5,5
Dépenses communes	4,8	Mines	4,5
Sécurité Publique	3,6	Aménagement du Territoire	4,5
Diplomatie	2,3	Élevage	4
		Défense Nationale	3,2

Source : Données du Ministère des Finances et de l'Informatique retraitées.

138. Or d'ores et déjà on anticipe un impact du contexte sécuritaire sur l'exécution du Budget 2007. Le FMI et la BM évoquaient déjà pendant la mission des dépenses exceptionnelles importantes affectées à la Défense Nationale au premier trimestre – en plus de celles effectuées à fin 2006 mais qui n'avaient pas été budgétisées, dépassant les prévisions budgétaires et modifiant de fait l'équilibre budgétaire initial et la répartition 70% - 30% découlant de l'accord de juillet 2006.

### 3.3 Gestion des finances publiques : des insuffisances à combler et des confusions à lever

139. L'analyse de l'exécution budgétaire 2006 et 2007 à date, et les discussions avec le MINFIN, certains ministères prioritaires et le CCSRP attestent, malgré quelques améliorations, de difficultés encore trop nombreuses dans la gestion des finances publiques. Dans ce contexte on attend beaucoup de la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAMFIP).
140. • Le **calcul des recettes pétrolières** n'est toujours pas assuré par les services du MINFIN. Le Bureau chargé du Suivi des Liquidations et des Décaissements des Ressources Pétrolières (BSLDRP) dont les effectifs ont été recrutés, souffre d'un problème de reconnaissance institutionnelle. Son plan de travail n'est pas encore approuvé par le Secrétariat Général du MINFIN et le Bureau regrette de ne pas avoir un accès direct et régulier aux informations devant lui permettre de calculer les revenus pétroliers, notamment les quantités de brut exportées, ni de pouvoir suivre directement les comptes du Tchad à la CitiBank.

141. Pour le moment, les prévisions des recettes pétrolières par le MINFIN reposent entièrement sur les informations transmises par le Ministère du Pétrole, qui lui dépend pour beaucoup des données fournies par le Consortium.
142. De manière générale, les relations entre le MINFIN et le Ministère du Pétrole manquent de précision et de régularité et gagneraient à être normalisées pour que le MINFIN ait accès à toute l'information requise en temps opportun. C'est là une question qui touche à la crédibilité du système budgétaire tchadien et qu'il faut vite dépasser.
143. • Le **circuit des dépenses publiques** comporte des sources de blocages et les ministères dépensiers dénoncent presque unanimement les délais dans la signature et le paiement des marchés, y compris ceux financés sur le pétrole. C'est au niveau du Contrôle Financier que les délais les plus importants seraient enregistrés. Certains ministères rencontrés regrettent également de ne pas être avisés des motifs de rejet de certains marchés par le MINFIN.
144. Quant aux **engagements et reports de crédits**, le GIC a de nouveau constaté des doctrines et pratiques différentes de la part du MINFIN, des Ministères prioritaires et du CCSRP. L'une des conséquences directes est que chaque acteur avance des chiffres différents pour les crédits disponibles. Cette situation rend difficile voire impossible le suivi de l'exécution budgétaire d'une année sur l'autre.
145. Une récente réunion entre le Collège, les Ministères prioritaires et les Finances a cependant permis d'aborder la question. Ils ont convenu de se réunir à nouveau à partir d'octobre 2007 pour faire le point sur les marchés nécessitant un report de crédits en 2008 et donc identifier les engagements prioritaires.
146. Même si cette nouvelle procédure va dans le bon sens, elle risque d'arriver trop tardivement puisque la préparation budgétaire débute en septembre et le Budget adopté en Conseil des Ministres devrait être déposé à l'Assemblée Nationale avant le 15 octobre.
147. • La **maîtrise d'œuvre par le Ministère des Infrastructures des dépenses d'investissements** des ministères de l'Éducation, de la Santé et de l'Hydraulique (pour les ouvrages d'adduction d'eau potable seulement) préoccupe ces derniers qui s'inquiètent de ne plus maîtriser leur programmation. Ils dénoncent des coûts unitaires trop élevés et un non-respect des cartes scolaire et sanitaire par le Ministère des Infrastructures qui, au contraire, assure corriger les incohérences entre les programmations qui lui sont envoyées et la réalité sur le terrain et, sur la base d'une volonté présidentielle, privilégier la réalisation d'infrastructures durables plutôt que moins chères mais plus fragiles.
148. Compte tenu des crédits encore limités des ministères concernés, cette approche qui privilégie la qualité à la quantité ne met-elle pas à risque l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en termes de salles de classe et de centres de santé? Le Ministère des Infrastructures a fait montre de flexibilité sur les infrastructures scolaires qui pourraient voir leurs coûts baisser notablement après ajustement d'éléments non essentiels.
149. Une clarification des responsabilités de chaque ministère s'impose ainsi qu'une mise à jour des cartes scolaire et sanitaire.

150. • La **gestion spécifique des 5%** des redevances pétrolières alloués à la Région Productrice par le Comité Provisoire de Gestion (CPG 5%) fait l'objet de nombreuses insatisfactions parmi la population.
151. D'après les données du compte ouvert à la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale), la Région Productrice a enregistré des rentrées de fonds liés aux 5% de l'ordre de 2,2 milliards de FCFA en 2004 ; 5,9 milliards en 2005 et 7,6 milliards en 2006 soit un peu moins de 16 milliards de FCFA en 3 ans. En 2007, le budget de l'État programme en sa faveur le même niveau de revenus que ceux perçus en 2006 soit 7,6 milliards de FCFA.
152. L'utilisation de ces fonds, consacrés par la Constitution à la région productrice, doit être un complément et non une substitution aux investissements de l'État pour améliorer les conditions de vie des populations et selon les priorités exprimées par ces dernières. Or la programmation des projets financés sur les 5% ne touche à date que les centres urbains au détriment des interventions attendues dans les villages. Cette situation crée frustration et incompréhension chez les populations rurales, particulièrement celles affectées par les activités pétrolières, qui ne voient pas venir de leur Gouvernement les bénéfices de l'exploitation pétrolière mais en supportent les impacts négatifs.
153. Le CPG 5% ne semble pas avoir une vue claire de son mandat ou ne montre pas une volonté ferme de l'assumer pleinement. Sa programmation ne semble reposer ni sur l'analyse des demandes directement formulées par les communautés, ni sur les orientations données dans le Plan de Développement Régional (PDR) qui, même s'il n'a pas encore été adopté formellement par le Gouvernement, peut servir de base de travail au CPG 5%. Pour l'heure, les villages les plus proches des sites du Projet sont étrangement absents des projets programmés sur ces fonds.
154. S'agissant de l'exécution des projets, après plusieurs quiproquos entre le CPG 5% et le Ministère des Infrastructures maître d'œuvre, ce dernier a demandé au CPG de lui renvoyer une programmation détaillée des projets à réaliser sur les 5%. Le Collège, le CPG 5% et le Ministère des Infrastructures ont éclairci leurs relations réciproques : à l'avenir le CPG, responsable de la programmation adressera directement au CCSRP ses dossiers pour validation. Les dossiers approuvés seront ensuite transmis au Ministère des Infrastructures pour exécution.<sup>7</sup>
155. • La mise en œuvre du **PAMFIP**, instrument comptable et financier dont on attend beaucoup pour améliorer la gestion des finances publiques a enfin démarré.
156. Les organes de coordination du programme – Secrétariat Permanent et le Comité de Pilotage sont désormais en place, ils ont finalisé la programmation des activités pour la période 2007-2009 et engagé des démarches pour préciser et organiser les sessions de formations répondant aux besoins exprimés par les différents services impliqués de près ou de loin dans la gestion des finances publiques.

---

<sup>7</sup> Après dissolution par le Chef de l'État le 21 juin 2007 du CPG suite à des dérapages constatés dans la gestion des 5%, un communiqué de la Primature indique que le Conseil ordinaire des Ministres du 28 juin 2007 a adopté un projet de décret au titre du Ministère des Finances et de l'Informatique pour réorganiser la gestion des 5% des revenus pétroliers affectés à la région productrice à travers un nouveau comité provisoire plus restreint de 5 membres au lieu de 9 dans le précédent comité et un secrétariat technique permanent basé à Doba.

157. La sécurisation des fonds pour le PAMFIP enregistre également des avancées importantes. Le prêt de 10 millions de \$US sur fonds IDA (Association Internationale pour le Développement) a été approuvé par le Conseil d'Administration de la BM le 24 mai 2007. Une nouvelle convention de 3 milliards de FCFA sur 3 ans a été signée entre le Tchad et l'Union Européenne dans le courant du mois de mai. Et le Tchad a également budgétisé sa contribution de contrepartie au programme.
158. Pourtant des blocages administratifs au niveau du MINFIN ralentissent l'engagement des dépenses et donc les activités du PAMFIP malgré la disponibilité des fonds. La familiarisation des services techniques de l'équipe PAMFIP avec les procédures administratives et financières du MINFIN et de tous les bailleurs de fonds impliqués dans ce programme sera une condition importante de sa réussite.

#### XII.7 Le GIC recommande que :

159. - *Le MINFIN et le Ministère du Pétrole s'entendent sur un protocole de transmission des informations du Pétrole aux Finances devant servir au calcul des recettes pétrolières. Et que le MINFIN donne au BSLDRP les moyens d'exécuter son mandat notamment par l'accès permanent aux informations techniques, commerciales et financières liées au pétrole ;*
160. - *Le MINFIN fixe par circulaire à ses services (Contrôle Financier – Budget – Trésor) des délais précis pour le visa des marchés, l'engagement, l'ordonnancement et le paiement des dépenses à l'instar de ceux assignés au CCSRP et à l'Organe de Contrôle des Marchés Publics ;*
161. - *Le MINFIN motive tous les rejets de marchés et accorde au Contrôle Financier, perçu actuellement comme le goulot d'étranglement, les ressources nécessaires pour réduire à un délai convenu le traitement des dossiers par ce service ;*
162. - *Les ministères sectoriels et le MINFIN, en particulier la Direction du Budget, se réunissent suffisamment tôt au cours du processus de préparation budgétaire pour se mettre d'accord sur les reports de crédits et donc les engagements prioritaires à prévoir l'année suivante et pour protéger les co-contractants de l'État ;*
163. - *Le Gouvernement précise formellement les responsabilités réciproques des ministères sectoriels et du Ministère des Infrastructures dans la délégation de la maîtrise d'ouvrage de certains projets d'investissements dans le respect bien compris des compétences respectives ;*
164. - *Le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Santé Publique procèdent à la mise à jour des cartes scolaire et sanitaire ;*
165. - *Les ministères concernés, en particulier Infrastructures, Éducation et Santé, conviennent des critères à adopter pour assurer d'une part des infrastructures de qualité adéquate et d'autre part l'atteinte des OMD qui sont la politique déclarée du Gouvernement ;*
166. - *Le CPG 5% procède au recrutement d'une assistance technique, même ponctuelle, pour renforcer les capacités du Secrétariat Permanent et lui permettre de mieux tenir compte des objectifs de développement dans le choix des projets. Cette assistance pourrait éventuellement être appuyée par la Banque Mondiale ou d'autres bailleurs qui, dans le passé, ont plusieurs fois accompagné le CCSRP ;*

167. - Le CPG 5% arrête une programmation de projets qui soit réellement complémentaire des interventions de l'État, tenant compte des besoins exprimés par les communautés éligibles et des orientations données par le PDR, et s'adressant prioritairement aux populations les plus vulnérables des zones rurales, en particulier celles plus directement affectées par le Projet ;
168. - Tout semblant prêt pour la mise en œuvre du PAMFIP, le MINFIN apporte la collaboration attendue pour débloquer les fonds disponibles et assurer l'opérationnalité du programme dans les meilleurs délais<sup>8</sup>.

### 3.4 Régulation et contrôle : l'urgence de mettre à jour le rôle du CCSRP

169. • Le Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières préparait son rapport annuel 2006 au moment de la visite. Ce rapport devrait rendre compte de ses activités l'année passée et de ses constats, conclusions et recommandations tirés de ses opérations de contrôle sur pièces et sur sites des réalisations des ministères prioritaires financées sur les revenus pétroliers directs budgétisés en 2006.
170. Le Collège assure avoir pris les dispositions nécessaires pour améliorer la procédure contradictoire pour permettre aux différents ministères contrôlés de formuler des commentaires et apporter des précisions et rectifications lorsque nécessaire avant la publication de son rapport. Le Gouvernement a de son côté voté un décret prolongeant le délai de 15 à 30 jours entre la transmission du rapport du Collège au Gouvernement et sa publication.
171. • S'agissant de l'application des recommandations de son rapport annuel 2005, le Collège a noté un début d'impact sur site avec des entrepreneurs qui globalement respectent mieux leur cahier des charges dans les projets exécutés et les délais de réalisation des marchés.
172. Par ailleurs, la Présidence de la République a organisé deux réunions à l'occasion desquelles les relations entre le CCSRP, le Ministère des Finances et de l'Informatique et le Ministère du Pétrole ont été clarifiées, des décisions prises pour faire appliquer différentes recommandations du Collège et l'avenir du Collège évoqué.
173. • Sur le dernier point, le Gouvernement devra poursuivre sa réflexion pour décider du rôle qu'il souhaite donner au Collège dans un contexte où les recettes pétrolières directes deviennent moins importantes que les recettes indirectes, et où on l'on gère le budget pétrolier dans un budget unique d'ensemble. Cette revue, tel que mentionné dans le onzième rapport du GIC, devrait préserver deux fonctions essentielles, à l'amont la vérification de la pertinence des projets de dépenses des ministères prioritaires par rapport à leurs plans, fonctions, missions et objectifs ; à l'aval la vérification de la bonne exécution des projets traduite par l'effectivité du service effectué. Ce rôle élargi devra être bien circonscrit pour éviter la création d'une administration parallèle sur l'ensemble du budget, mais éviter aussi à l'inverse le contournement du Collège à travers des virements, transferts et annulations des crédits initialement autorisés sur les dépenses dites prioritaires.

---

<sup>8</sup> Le 23 juin, un Forum de restitution de la Mission Multi-bailleurs invité par le Ministre des Finances et de l'Informatique a adopté 14 recommandations portant sur la gestion des finances publiques, le contexte sécuritaire et les défis du développement. La synthèse du Forum et le texte des recommandations sont disponibles sur le site de la Primature : <http://www.primature-tchad.org/?2007/06/26/552-le-forum-de-restitution-de-la-mission-multi-bailleurs-accouche-des-recommandations-en-14-points> .

XII.8 Le GIC recommande que :

174. - *Le Gouvernement conclue avant le Budget 2008, la réflexion entamée sur l'avenir du Collège en définissant clairement l'étendue de ses responsabilités et de ses tâches dans le nouveau contexte d'unification des revenus et des allocations aux ministères prioritaires en prenant soin de veiller à assurer avec le maximum d'efficacité les contrôles d'éligibilité des dépenses, d'effectivité des réalisations et de visas préalables aux modifications en cours d'année.*

#### 4 DE LA GESTION DU BUDGET À LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

175. L'arrivée des revenus pétroliers donne au Tchad un degré de maîtrise sur son économie jamais connue auparavant, la possibilité de gérer effectivement son développement et d'entreprendre une politique de lutte contre la pauvreté plus efficace. C'est encore plus vrai depuis que le pays affiche un budget équilibré et même ponctuellement excédentaire.
176. Mais la volatilité des recettes pétrolières et les risques de retour à un budget déficitaire en cas de retournement conjoncturel ou d'épuisement de la manne pétrolière, imposent au Tchad d'être prudent dans ses dépenses actuelles et une dynamisation de son économie hors pétrole pour qu'elle soit une autre source de revenus durables pour le pays. Le mécanisme de stabilisation mis en place en mars répond à l'un. Mais l'appui aux secteurs producteurs de richesse à long terme demande encore du travail pour garantir un développement du pays affranchi des incertitudes pesant sur le secteur pétrolier.
177. Les suites de l'accord de juillet 2006 avec la BM – budget unique en 2007 et élaboration d'une SNRP-2 pour guider le développement et les prochains budgets, font qu'il n'est plus question d'une « économie pétrolière » distincte mais bien de la gestion de l'économie dans son ensemble avec l'établissement d'un mécanisme définitif de gestion de tous les revenus – y compris pétroliers. Cette gestion d'ensemble doit être axée sur le développement économique et social et guider en conséquence les allocations budgétaires.
178. Pour ce faire, le Tchad a des outils et des institutions qu'il peut exploiter et d'autres à parfaire, des rôles à définir et des partenaires économiques qui peuvent l'appuyer dans la préparation de son avenir qui passe nécessairement par une diversification de son économie.

##### 4.1 Le défi : diversifier l'économie – Des priorités à confirmer, des choix à faire

179. • Tous les interlocuteurs du GIC le reconnaissent, y compris les autorités tchadiennes, la richesse du pays et celle en particulier de la région pétrolière, repose d'abord sur les activités productives rurales, **Agriculture et Élevage**. Or cette reconnaissance semble difficile à traduire dans les faits. Hormis les subventions accordées aux cotonculteurs et à la CotonTchad, ces domaines font figure de parents pauvres dans l'allocation des ressources nationales.
180. Ces deux secteurs, moteurs de l'économie, recèlent un potentiel énorme, inexploité, qui excède celui du pétrole. Le Tchad cultive 2 millions d'hectares sur 39 millions d'hectares de terres arables. Le cheptel compte plus de 17 millions de têtes dont l'exportation se fait sur pieds au lieu de créer une valeur ajoutée en développant une filière de transformation.

181. Or l'augmentation des rendements agricoles requière des financements pour l'encadrement des producteurs, l'appui aux intrants et équipements de production, le soutien à la recherche agricole pour reconstituer et améliorer le capital semencier ou encore le développement de l'enseignement agricole du secondaire au niveau universitaire. La mise en place de fermes de démonstration, le développement de l'accès au micro-crédit par les agriculteurs sont d'autres pistes de développement du secteur.
182. Dans l'immédiat, le financement de certaines activités critiques doit respecter le calendrier dicté par les saisons agricoles. On a vu l'importance pour l'ITRAD (Institut Tchadien pour la Recherche Agronomique et le Développement) de recevoir ses crédits à temps pour produire et distribuer les semences améliorées nécessaires aux producteurs de coton. Le GIC a saisi le Premier Ministre p.i. sur cette question qui nécessitait une réaction urgente de la part du Gouvernement pendant la mission.
183. Dans ce contexte de dénuement, on notera cependant l'effort consenti par le Gouvernement en réaffectant au Ministère des Infrastructures en février dernier 3 milliards de FCFA supplémentaires tirés sur les ressources pétrolières pour réhabiliter des pistes rurales. Dans ce cadre, le Ministère a programmé la réhabilitation de 2000 km de pistes rurales dites prioritaires en 4 ans (2007 – 2011).
184. L'étude ECOSIT-2 attribue au **déclin du coton** l'appauvrissement de plusieurs régions du Sud, y compris la zone pétrolière. Le processus de privatisation de la CotonTchad entrepris depuis plusieurs années ne s'est pas suffisamment concentré sur les systèmes de production et de commercialisation essentiels à l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs, ce qui devrait pourtant être la première préoccupation. L'encadrement et l'organisation des producteurs, l'amélioration du paquet technologique, la fourniture d'intrants à des coûts raisonnables doivent, au même titre que l'amélioration des pistes rurales et la recherche, faire partie essentielle de toute stratégie de développement de la filière coton. Et ce, sans attendre d'avoir précisé les détails de la stratégie de privatisation de la CotonTchad. Une privatisation réussie du secteur coton ne peut se concevoir sans une amélioration de la productivité et de la production.
185. Quant à l'Élevage, le recensement général du cheptel et la finalisation en cours du Plan National de Développement de l'Élevage, programme ambitieux et complet qui couvrira la période 2008-2015, devraient mener à des actions pour accroître la valeur ajoutée dans ce secteur par la mise en place d'un encadrement facilitant les investissements pour prolonger le processus de production et diversifier le produit fini.
186. • Au-delà des secteurs de production agricole à proprement parler, le secteur de **l'Hydraulique** est celui dont le développement peut contribuer à l'atteinte de tous les OMD. Or au contraire, le rythme actuel des allocations budgétaires accordées à ce secteur ne permettra pas d'atteindre l'Objectif spécifique concernant l'accès à l'eau potable.
187. Le Ministère ne figure pas sur la liste des ministères émergeant sur les revenus pétroliers directs en 2007, et sa part sur le budget courant reste trop faible pour développer la connaissance de la ressource nécessaire à un service de gestion efficace. Un redressement conséquent de ses dotations s'impose dès la prochaine Loi rectificative du Budget 2007.

188. • Sur le **plan énergétique**, Esso et le Gouvernement examinent depuis quelques années l'opportunité de construire une **unité de fractionnement atmosphérique** (*Topping Plant*) à Komé qui permettrait la production de 2000 barils de gasoil par jour dont une partie servirait à faire fonctionner l'unité, une autre à la consommation d'Esso, et la plus grosse part irait au Gouvernement pour alimenter les centrales de la STEE (Société Tchadienne d'Eau et d'Électricité) à N'Djamena et d'autres grandes villes. Ce projet permettrait aussi de réduire la consommation actuelle de brut par Esso pour faire fonctionner ses installations à Komé et donc d'augmenter les quantités de pétrole exportées. Un calendrier d'exécution a été proposé et, sujet à la capacité de la STEE d'assurer une prise en charge et un mode de transport respectant toutes les conditions sécuritaires internationalement admises pour le gasoil, Esso est disposée à aller de l'avant.
189. Dans le même temps, le Gouvernement semble également considérer une alternative qui serait la construction près de Bongor, sur le site de forages de la CNPC qui apparaissent fructueux, d'une **raffinerie** de 20 000 barils par jour qui fournirait non seulement le fuel pour les centrales thermiques mais également des produits raffinés pour le commerce.
190. L'important dans les deux cas, est de s'assurer du réalisme et de la faisabilité de l'une et l'autre proposition au vu des besoins du Tchad afin surtout d'alléger sans tarder les frais d'approvisionnement de la STEE, seule perspective de diminution à court terme du coût de l'électricité pour les agents économiques et les consommateurs.

#### XII.9 Le GIC recommande que :

191. - *Concernant la privatisation de la filière coton, le Gouvernement et les bailleurs – la Banque Mondiale en particulier, mettent en priorité l'accent sur les mesures nécessaires pour améliorer la productivité, la commercialisation des produits obtenus et le bien-être des producteurs sans attendre la mise au point définitive du processus de privatisation ;*
192. - *Dans la prochaine Loi rectificative du Budget 2007, le Gouvernement veille à doter le Ministère de la Pêche, de l'Hydraulique pastorale et villageoise, de crédits plus conséquents, condition essentielle à l'atteinte des OMD dans ce secteur ;*
193. - *Le choix des alternatives pour approvisionner la STEE en combustible tient compte du réalisme, de la faisabilité et de la portée de chacune.*

#### 4.2 Les instruments : des outils de travail disponibles pour l'essentiel – Une vision stratégique nationale sur 25 ans à développer

194. • L'enquête sur le budget des ménages menée en 2002-2003 – **ECOSIT 2** par l'INSEED (Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques), dont les résultats ont été publiés en début d'année, constitue une base de données importante qui renseigne sur le profil de la pauvreté dans le pays et permet de mieux comprendre la situation des Tchadiens dans les différentes régions.
195. Les résultats sur le taux de pauvreté dans le pays (55%), l'identification des régions les plus pauvres (la partie rurale méridionale du pays), la proportion des Tchadiens utilisant l'électricité comme source d'éclairage (moins de 2%), consommant de l'eau potable (moins de 50%), le taux d'illettrisme de la population adulte – 15 ans et plus (67,1%) et de nombreux autres

indicateurs suggèrent que la pauvreté est massive, multidimensionnelle et variable d'une région à l'autre et entre milieux rural et urbain.

196. Ainsi ECOSIT 2 pose les bases du vaste chantier que doit entreprendre le Tchad pour réduire durablement la pauvreté de la population et à plus court terme atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
197. Cette étude est un appui important à la préparation de la SNRP-2.
198. • Le processus de **révision de la SNRP** entamé par le Tchad au moment où il doit décider de quelle manière il utilisera ses ressources pétrolières pour financer son développement au cours des prochaines années, place le pays à un tournant de son histoire.
199. La SNRP-2 doit se distinguer de la première par un travail d'analyse plus élaboré et mieux appuyé, par l'accent mis autant sur la création de richesse que sur les objectifs sociaux des OMD et parce qu'elle doit servir de cadre effectif à la préparation du Budget 2008 et des budgets subséquents.
200. Les travaux de révision de la SNRP ont débuté en novembre 2006 selon un processus participatif après la mise en place de 5 groupes thématiques – infrastructures, développement rural, développement humain, sources de croissance et gouvernance – dans lesquels sont représentés les services publics, le secteur privé, les ONG et autres associations de la société civile.
201. Au moment de la visite, les rapports sectoriels étaient prêts à l'exception de celui sur les sources de croissance en cours de finalisation. Les prochaines étapes annoncées par le Comité de Pilotage de la SNRP étaient :
202. En mai :
- la finalisation des rapports sectoriels,
  - la préparation d'une note de synthèse sur les objectifs de la SNRP 2 et les priorités inter- et intra-sectorielles qu'impliquent ces objectifs à adresser au Ministre de l'Économie et du Plan,
  - la rédaction d'un premier projet de la SNRP-2.
203. En juin :
- l'organisation d'un forum de consultation du secteur public, secteur privé et société civile sur les priorités de la SNRP-2,
  - la contribution à la lettre de cadrage macro-économique budgétaire à moyen terme.
204. En juin-juillet, appui à la préparation des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriels 2008-2011 et à la préparation du Budget 2008.
205. En juillet-août, la finalisation de la SNRP-2 qui pourrait ensuite être validée par les autorités politiques en septembre.
206. Dans cette perspective, qui présume d'un calendrier accéléré, bien que les travaux enregistrent plusieurs mois de retard sur le programme initial défini en 2006, on devrait être suffisamment

avancé pour que les axes de développement identifiés guident la préparation du Budget 2008, à condition qu'on n'enregistre pas de nouveaux retards. Cela appelle mobilisation de tous les acteurs concernés et de la Banque Mondiale qui fournit une assistance technique à différentes étapes.

207. • Le développement de la région pétrolière peut s'appuyer sur les constats et les axes de développement proposés dans le **Plan de Développement Régional (PDR)**. Cet outil, fruit d'une intense participation des édiles de la région, qui demeure sans suite formelle au prix d'une profonde désaffection, peut déjà alimenter judicieusement les orientations de la SNRP et du CPG 5% comme celles de tous les acteurs de la région.
208. Deux impératifs s'imposent néanmoins : le paiement des honoraires dus depuis déjà trop longtemps au consultant qui a finalisé le Plan et, surtout, son adoption par le Conseil des Ministres attendue depuis plusieurs mois pour le rendre applicable.
209. • Une autre grande option s'ouvre pour le Tchad, celle de définir à long terme un cadre stratégique de croissance : **Tchad 2030**. La SNRP suivie du CDMT global permet, pour la première fois, au Tchad de se donner un cadre qui soit à la fois stratégique et fiscal : une définition des priorités et du chemin de la croissance et de la réduction de pauvreté, qui sera traduit en CDMT 2008-2011 et en budget pour 2008 et les années subséquentes.
210. Le Tchad, parce qu'il a maintenant des ressources et les moyens de définir son avenir dans une mesure plus grande que jamais, pourrait bâtir sur les efforts économiques et politiques pour lancer en temps opportun et sur une base participative la définition consensuelle d'une vision stratégique nationale à long terme entre les différents segments de la société (politique – administration – opérateurs économiques – société civile – chercheurs et universitaires, etc.) : TCHAD 2030.
211. Le GIC incite de nouveau le Gouvernement à saisir cette opportunité de bâtir un consensus politique et social fort dès que le permettra le contexte sécuritaire : celui qui permet de dessiner les contours d'un futur raisonnablement projeté en fonction de scénarios optionnels énonçant les voies choisies et les réformes nécessaires à réaliser, et d'inciter les divers partenaires nationaux et étrangers à investir dans son développement.

#### **4.3 Un nouvel acteur : le Ministère de l'Économie et du Plan – Des attributions à clarifier**

212. Le Ministère de l'Économie et du Plan a été créé à l'occasion du remaniement ministériel de mars 2007 qui scinde les fonctions attribuées en août 2006 au Ministère des Finances, de l'Économie et du Plan. Cette décision du Gouvernement permet de loger les instruments mentionnés plus haut (ECOSIT & SNRP) dans un ministère dont la mission stratégique est la planification et la programmation de la politique économique du Gouvernement.
213. Le décret portant structure générale du Gouvernement n'ayant pas encore été approuvé, il reste encore à confirmer la mission du ministère sur les orientations budgétaires. Si le ministère devait avoir des fonctions budgétaires, ses attributions devraient être clarifiées au plus vite pour lui permettre de participer à la préparation du Budget 2008. Auquel cas le ministère aura à réfléchir, en rapport de bonne intelligence avec son collègue des Finances, au moyen de réconcilier allocations budgétaires et résultats visés dans les différents secteurs, et d'inciter les

départements ministériels à avoir une culture de résultats. Dans un pays où tout semble urgent les priorités doivent être établies, la budgétisation rationalisée et les crédits débloqués à bonne date pour atteindre les objectifs.

214. Ce ministère aurait également la responsabilité de l'approbation formelle et de la mise en vigueur du Plan de Développement Régional de la région du Logone Oriental évoqué plus haut.

XII.10 Le GIC recommande que :

215. - *Vue l'importance stratégique que doit avoir la SNRP-2 dans les orientations du Tchad, priorité soit donnée par tous les acteurs au respect du calendrier très serré en y consacrant les moyens humains et matériels nécessaires et en utilisant largement les données de ECOSIT 2. Cela permettra de bâtir le budget 2008 sur les résultats de ce travail ;*
216. - *Tel que recommandé dans les précédents rapports, le Ministre de l'Économie et du Plan saisisse le Secrétariat Général du Gouvernement pour inscrire la validation du PDR à l'agenda du Conseil des Ministres au plus tôt. Le Tchad devrait par ailleurs procéder sans délai supplémentaire au paiement du consultant engagé pour finaliser le Plan ;*
217. - *Le Gouvernement songe dès maintenant aux étapes qui permettraient de donner au dialogue social et politique un objectif rassembleur, celui d'élaborer la vision consensuelle de l'avenir du Tchad à l'horizon 2030 au-delà de la conjoncture actuelle marquée par les problèmes de sécurité auxquels le pays doit faire face ;*
218. - *Le Gouvernement adopte avec diligence le décret fixant les missions du Ministère de l'Économie et du Plan tout en veillant à neutraliser les sources potentielles de conflit d'attribution ou de dysfonctionnement avec le Ministère Chargé des Finances.*

#### 4.4 Les partenaires économiques : des relations de confiance à entretenir

219. Malgré l'augmentation substantielle de ses recettes ces dernières années, le Tchad a encore besoin de l'appui de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour faire fonctionner son économie et accompagner son développement.
220. • Les **partenaires bilatéraux** du Tchad, en particulier la France et l'Union Européenne ont choisi de mettre l'accent sur la mise en place des conditions d'une paix durable, notamment : la démocratisation, la reprise du dialogue politique interne, l'appui aux prochaines échéances électorales, tout en continuant cependant d'intervenir dans les domaines de la santé, l'éducation, l'eau et les infrastructures routières.
221. • S'agissant des relations entre le Tchad et le **FMI**, la première revue n'ayant toujours pas été complétée, le programme FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance) est suspendu. On attend des développements ultérieurs plus satisfaisants pour permettre au pays de conclure un nouveau programme qui lui ouvre l'accès à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).
222. • Après la crise de 2006, l'entrée en fonction d'un nouveau Président du **Groupe Banque Mondiale** le 2 juillet 2007 – M. Robert Zoellick, et l'arrivée récente à N'Djaména d'un nouveau Représentant Résident sont une occasion pour la Banque de rafraîchir, dans l'ouverture et la

transparence, le dialogue avec le Tchad tenant compte de ses nouveaux moyens financiers, de son désir de gérer activement son développement et des priorités qu'il se donne. Le portefeuille prévu par la Banque Mondiale pour les trois prochaines années étant sensiblement moindre que par le passé, sa contribution efficace au bien-être des populations devra être du plus haut niveau et sa collaboration avec l'ensemble des bailleurs exemplaire pour une meilleure intégration des interventions.

223. Le processus de révision de la SNRP est capital dans la normalisation des relations entre la Banque et le Tchad après l'accord du 13 juillet 2006. La SNRP-2 servira de base pour la définition de la prochaine Stratégie d'aide-pays (CAS pour *Country Assistance Strategy*) de la BM en faveur du Tchad pour les exercices 2008-2010. Il est à espérer que tous les enseignements de la mise en œuvre du CAS précédent seront tirés pour jeter les bases d'une collaboration fructueuse renouvelée qui aide le Tchad à développer l'ensemble de son économie avec l'appui de ses ressources pétrolières.
224. Enfin, les programmes de la **SFI** menés sur le terrain par l'équipe basée à N'Djaména en matière de développement des opportunités d'affaires locales, d'amélioration du climat des affaires et de l'accès au financement continuent de donner des résultats encourageants qui ne demandent qu'à être poursuivis.

## 5 TCHAD - CONCLUSION

225. Les informations reçues d'Esso indiquent que, grâce à la montée des prix du pétrole, le Tchad a reçu, de juillet 2003 à avril 2007, plus de 1,8 milliards \$US, soit presque le montant prévu originellement sur les 25 ans du Projet Doba. Ces revenus donnent au Tchad la maîtrise de son économie à un degré inégalé jusqu'à date. Et les engagements répétés de son Gouvernement sont de profiter de cet acquis pour accélérer le développement du pays et en réduire la pauvreté.
226. Le Budget 2008 sera le premier guidé par la SNRP-2, elle-même inspirée par l'étude ECOSIT-2. Ce budget sera donc élaboré à partir de données récentes sur la distribution et l'impact de la pauvreté au Tchad. Le travail de réflexion entamé autour de la SNRP-2, comme celui qui porte sur les institutions du pétrole, sont des occasions privilégiées pour les experts et la population de discuter des priorités et des processus de développement qui s'imposent au pays.
227. Ce que l'on sait à ce jour de la production pétrolière – que les champs de Doba produisent moins que prévu, que les explorations ailleurs au Tchad n'ont à date rien révélé de très significatif, et qu'on doit donc compter pour le moment sur une production d'environ 800 à 900 millions de barils sur 25 ans – laisse prévoir un déclin des revenus dès 2008.
228. Le pic de recettes actuel, peut-être de courte durée, coïncide avec la première opportunité pour le Tchad de mettre en place un budget de développement intégré. Cette coïncidence crée des tensions entre les besoins pressants mais remis à plus tard et la mise en œuvre progressive de stratégies à long terme. Les salariés du gouvernement ont entamé une grève motivée par leur volonté de recevoir leur part de la manne pétrolière. Dans la zone pétrolière l'incompréhension monte face au peu de retombées de l'utilisation des 5% et à l'adoption toujours attendue du PDR. Hormis les promesses d'amélioration des pistes rurales et la réalisation de projets ponctuels, la population n'a pas senti suffisamment d'initiatives pour améliorer la qualité de vie alors que les fonds sont disponibles.

229. Tandis que le Gouvernement doit faire montre de prudence dans le cas des dépenses récurrentes et se doter de tous les instruments et les réflexes devant lui permettre de gérer efficacement ses finances publiques, rien ne l'empêche de réaliser rapidement dans la zone pétrolière des projets de développement qui améliorent le bien-être des populations et participent à l'accroissement de leurs ressources par un appui à la productivité agricole.
230. La forte possibilité d'un déclin de la production et donc des revenus dans les années à venir, implique de porter dès maintenant une attention particulière à plusieurs éléments :
- 231. - faire preuve de prudence dans la gestion des finances publiques et se fixer des résultats tangibles,
  - 232. - investir davantage et stimuler l'investissement dans les secteurs productifs ruraux de l'économie et leur diversification en augmentant le capital humain et les infrastructures,
  - 233. - promouvoir la diversification de l'économie,
  - 234. - veiller au développement d'un secteur pétrolier organisé, transparent et respectueux de la population et de l'environnement,
  - 235. - investir sérieusement dans la SNRP-2 comme base de développement des prochaines années,
  - 236. - et songer à rassembler le pays autour d'un exercice participatif de prospective – vision du Tchad 2030.
237. Par-dessus tout, comme l'ont dit les populations consultées lors de l'élaboration de la SNRP-1, il ne peut y avoir de développement sans sécurité à l'intérieur et aux frontières.

## CAMEROUN - INTRODUCTION ET CONTEXTE

238. À l'invitation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Groupe International Consultatif (GIC) pour le Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun (Projet) a repris en 2007 le rythme de deux missions annuelles au Cameroun.
239. Le Groupe y a conduit sa douzième visite statutaire organisée en deux étapes : d'abord une descente sur le terrain du 30 avril au 2 mai à Kribi et dans plusieurs campements Bakola/Bagyeli de la zone pour observer les développements dans la mise en œuvre du Plan pour les Peuples Autochtones Vulnérables (PPAV) ; dans un second temps le GIC s'est rendu à Douala, sur le Terminal Flottant de Stockage et de Déchargement Komé-Kribi I (TFSD), à Kribi et à Yaoundé du 18 au 24 mai.
240. À Douala, le GIC a fait le point avec la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sur les développements du Projet depuis sa dernière mission en mars 2006, notamment les avancées du Bilan Social et les leçons apprises du déversement pétrolier survenu le 15 janvier 2007 au TFSD. Le Groupe s'est ensuite rendu sur le TFSD pour y rencontrer l'Équipe COTCO responsable de la gestion du terminal maritime et les équipes techniques du Tchad et du Cameroun chargées du contrôle et du suivi des opérations d'enlèvement de pétrole. À Kribi, le GIC a été reçu par le Préfet du Département de l'Océan et par le maire qui avait convoqué une assemblée publique pour l'occasion. Il a été reçu par la chefferie de Mboamanga, le Président de l'association des pêcheurs de la zone et la population du village de Bumé (autrefois Ébomé).
241. Sur le terrain, le GIC était accompagné par des représentants de l'équipe PGE (Plan de Gestion de l'Environnement) de COTCO et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) camerounaises.
242. À Yaoundé, le Groupe a rencontré les ONG impliquées dans le suivi du Projet pipeline, la Banque Mondiale (BM), la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC), *Wildlife Conservation Society* (WCS), *World Wildlife Fund* (WWF), le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) et la Ministre de la Santé. En fin de mission une séance de recoupement/restitution réunissait le Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP), la Banque Mondiale, COTCO et les ONG.
243. Cette deuxième partie de mission coïncidait avec un calendrier chargé en jours fériés limitant la disponibilité de nos interlocuteurs. Le GIC a particulièrement regretté de ne pouvoir tenir une séance de travail séparée avec le CPSP qui aurait notamment permis de faire le point sur la mise en œuvre du Projet de renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur pétrolier (CAPECE). Par ailleurs, le Groupe n'a pu rendre compte de sa mission au Premier Ministre comme de coutume.
244. L'itinéraire de la mission et la chronologie des rencontres sont décrits en Annexe 1.
245. Sur le plan macro-économique, le Cameroun affiche de bons résultats. Les trois dernières revues du programme FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance) du Fonds Monétaire International ont été satisfaisantes. Le pays a atteint le point d'achèvement en avril 2006 au titre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ), libérant d'importantes ressources financières pour son développement. Cette étape l'a rendu éligible à

une assistance additionnelle dans le cadre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) et de la part des bailleurs bilatéraux du Club de Paris. Le Cameroun bénéficiera ainsi d'une économie annuelle moyenne sur le service de sa dette extérieure estimée à environ 265 millions \$US entre 2006 et 2015 et 209 millions \$US entre 2016 et 2025.

246. Dans ce contexte, le Gouvernement a entrepris la préparation d'une seconde Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP), attendue en 2008, pour orienter l'utilisation de ces nouvelles ressources et du budget global.
247. Maintenant que le Cameroun figure parmi les pays africains les moins dépendants des aides extérieures, la Banque Mondiale voit la nécessité de redéfinir le partenariat sur une base plus structurée entre le pays et ses différents bailleurs. Elle prolonge son programme actuel jusqu'à l'adoption de la nouvelle SNRP, elle préparera ensuite en consultation avec le Cameroun et ses autres partenaires, la prochaine Stratégie d'aide-pays (CAS pour *Country Assistance Strategy*).
248. Sur le plan politique, les élections législatives prévues en juillet 2007 constituent la prochaine échéance importante.
249. Ce 12<sup>ème</sup> rapport du GIC rend compte des constats faits, ainsi que des analyses, conclusions et recommandations suggérées au Groupe par cette visite.

## 6 LES ENSEIGNEMENTS D'UN DÉVERSEMENT PÉTROLIER

### 6.1 L'incident et sa dimension : plus de peur que de mal

250. D'après les informations fournies par COTCO, le 15 janvier 2007 vers 7 heures du matin les surveillants à bord du TFSD ont détecté une nappe d'hydrocarbures en mer aux abords du bâtiment. La compagnie déclencha aussitôt le dispositif prévu par le Plan d'Intervention en cas de Déversement Accidentel d'Hydrocarbures. La source du déversement fut localisée au niveau d'une ligne de refoulement d'eau et maîtrisée vers 8h30.
251. COTCO mobilisa immédiatement ses équipes d'intervention sur site et l'équipement nécessaire pour maîtriser et lutter contre ce déversement accidentel. Elle activa également ses Accords d'Assistance Mutuelle avec des opérateurs locaux ou sous-régionaux, et fit intervenir des spécialistes indépendants de *Oil Spill Response Limited* (OSRL) à Southampton (Royaume-Uni). Ces ressources, normalement prévues pour des déversements plus importants, ont été déployées par précaution par la compagnie pour faire face à une éventuelle aggravation de la situation.
252. Après enquête, le volume du déversement a été estimé à 220 barils de pétrole (à 10% près). Les courants et les vents ont poussé la nappe de pétrole au large (direction Ouest puis Nord) qui, ainsi, n'a pas atteint les côtes. Des dispersants furent utilisés pendant 3 jours jusqu'à disparition de la nappe.
253. Des pêcheurs ont signalé la présence de pétrole sur les plages en date du 14 janvier mais la source de ce pétrole n'a pu être établie ni vérifiée.

254. Cet incident, de quantité limitée et sans dommage constaté sur la côte ou sur l'environnement marin sensible, crée l'occasion d'évaluer les procédures et les capacités de réaction des uns et des autres et de mieux se préparer dans l'éventualité d'un accident plus grave.

## **6.2 Réactivité et actions de suivi : des capacités inégales**

### **Revue interne de COTCO**

255. La réaction de COTCO fut d'activer le dispositif de lutte contre les déversements et de poursuivre les opérations jusqu'à la disparition de la nappe de pétrole.
256. Par la suite, COTCO a lancé une série de revues internes pour analyser les causes du déversement et son volume, faire une recherche exhaustive des vulnérabilités potentielles, et améliorer les mesures de prévention et de détection pour prévenir tout futur incident.
257. Ces mesures touchent aux modifications structurelles du TFSD, à l'amélioration des inspections périodiques des installations, des mécanismes de détection automatique de fuites éventuelles et de l'efficacité des rondes visuelles nocturnes.

### **Communication**

258. Dès le matin du 15 janvier COTCO informa le CPSP en tant qu'autorité gouvernementale et les autorités administratives locales en la personne du Préfet du département de l'Océan.
259. Elle préféra leur laisser ensuite le soin de communiquer l'événement au maire de Kribi et aux populations locales. Or l'absence de communication officielle des instances gouvernementales laissa libre cours aux rumeurs et aux craintes.
260. Le 17 janvier, COTCO donna une entrevue au journal *Cameroon Tribune*, publiée le 18. La compagnie mena également une campagne d'information auprès des communautés riveraines de la côte à Kribi les 19 et 20 janvier.
261. Le 23 janvier les ONG publièrent une déclaration déplorant le manque de communication et d'implication des populations, réclamant de COTCO et des autorités des informations précises sur l'incident, et s'inquiétant de la capacité de réponse de leur Gouvernement à un tel événement.
262. Cette situation a permis de cerner des lacunes dans les plans de communication aux personnes les plus sensibles et les plus vulnérables en cas de déversement, soit la population côtière et plus particulièrement les pêcheurs.

### **Réaction des autorités gouvernementales**

263. Dès qu'elle a été avertie du déversement, la Préfecture de Kribi a mis en place une surveillance régulière de la côte et la délégation départementale environnementale a déployé des agents sur site.
264. Une mission d'évaluation du déversement commise par le MINEP et menée sous l'égide du Préfet de l'Océan du 24 au 26 janvier 2007 réunissait également le CPSP et la Banque

Mondiale. Elle confirma l'absence de dommages sur la plage et d'hydrocarbures à proximité du TFSD.

265. Tout déversement étant considéré comme une infraction à la législation environnementale, le MINEP a dressé un procès verbal pour paiement d'une amende par COTCO. Les modalités du règlement n'avaient pas encore été arrêtées au moment de la visite.

### 6.3 Des leçons à apprendre avec diligence

266. Un incident sans conséquences significatives établies est une occasion idéale pour examiner les procédures, identifier et combler les lacunes et mieux se préparer pour la prochaine éventualité.

267. • Sur le plan technique, le dispositif de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures a fonctionné tel que prévu du côté de l'opérateur, COTCO mettant en oeuvre son Plan Spécifique de Lutte contre les Déversements Accidentels en zone côtière et maritime et faisant même recours aux aides prévues pour des incidents plus graves. Par ailleurs, l'enquête déclenchée par la compagnie a permis d'identifier des actions correctrices immédiates et à plus long terme pour minimiser les possibilités qu'un tel incident se reproduise.

268. Du côté camerounais, cet événement a montré les vulnérabilités du dispositif de réponse en place. Les autorités administratives, préfectorales et communales se disent démunies face à un déversement qui toucherait les côtes et en appellent au Gouvernement pour être mieux formées et dotées de moyens plus adéquats pour gérer efficacement ce type d'incident : mesures et ressources de protection civile, unité des sapeurs-pompiers de Kribi opérationnelle et organisation pour prodiguer les soins d'urgence. L'absence d'un Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH) apparaît être la carence la plus évidente.

269. • Sur le plan de la communication, il y a davantage de leçons à tirer. Entre autres :

270. - Préciser les responsabilités dans la chaîne de communication gouvernementale pour garantir aux populations affectées ou qui craignent de l'être par un déversement ou tout autre incident sur le Projet, une information rapide et complète sur les faits, les risques potentiels encourus et les mesures prises pour les minimiser. L'absence d'information alimente rumeurs et inquiétudes, une situation qui peut être évitée.

271. - Faire apprécier par les partenaires du Projet les rapports circonstanciés sur l'incident remis par COTCO aux autorités et à la Banque Mondiale. Ils constituent une source d'information précise sur le déversement, notamment sur le plan technique. Il serait utile que les ONG qui surveillent le Projet en soient également saisies.

272. - Mieux rassurer la population côtière, celle de Kribi en particulier, haut lieu de pêche et de tourisme, qui vit à l'ombre du TFSD et de plateformes de forage. La crainte d'un déversement majeur qui porterait atteinte à ces deux ressources économiques essentielles pour la région est permanente. Ces craintes ne peuvent être atténuées qu'avec un effort important, régulier et concerté d'information et de sensibilisation des populations de la part de COTCO et des autorités, et bien sûr encore plus lors d'un

déversement. Les messages de prévention et le rappel aux populations de la conduite à tenir en cas de déversement pétrolier doivent être répétés à intervalles réguliers.

273. - Améliorer les dispositifs d'alerte mis à la disposition des populations pour qu'elles puissent saisir rapidement COTCO et les autorités en cas d'incident sur le Projet. Le numéro d'urgence affiché dans tous les villages riverains du Projet sur les panneaux de COTCO devrait donner accès à un service dédié et en mesure de renseigner les populations. Ce n'est pas le cas actuellement.

XII.11 Le GIC recommande que :

274. - COTCO, l'Administration centrale et l'Administration locale entreprennent une revue des mesures de communication aux populations et s'entendent sur un protocole établissant clairement les responsabilités de chacun ;
275. - Les leçons apprises de cet incident conduisent à une campagne d'information et de sensibilisation plus poussée auprès des populations côtières, pour les informer des actions de suivi menées par les autorités et la compagnie et préciser les moyens pour les populations de sonner l'alerte ;
276. - COTCO examine des moyens plus simples et plus directs de recevoir les informations en cas d'alerte (ligne directe en fonction 24 heures sur 24) et de répondre aux demandes d'information des populations ; et considère partager avec les ONG les rapports circonstanciés produits suite à cet incident ;
277. - Le Gouvernement évalue formellement si les instruments et moyens dont sont dotées les autorités de la Côte sont adéquats pour répondre à des incidents plus graves et apporte les mesures correctives nécessaires.

#### **6.4 Le cadre juridique essentiel : PNLDAH et Décrets de la Loi sur l'Environnement toujours absents**

278. Depuis son troisième rapport, en date d'avril 2002, le GIC rappelle l'importance pour le Cameroun de rendre opérationnels les instruments légaux et réglementaires de protection de l'environnement dont il s'est doté. En particulier le Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH) disponible depuis mi-2004 mais toujours pas validé, et la Loi cadre sur l'Environnement qui date de 1996 mais qui ne dispose toujours pas de décrets d'application.
279. Les fonds du CAPECE dont la clôture est prévue en novembre 2007 ont servi à financer toutes les études nécessaires à la préparation du PNLDAH et de son manuel d'exécution. Ce document a été revu et validé par le CPSP. Il ne lui manque que la sanction gouvernementale pour le rendre applicable. Ensuite il devra être vulgarisé auprès des services de l'État concernés et des populations.
280. Le déversement du 15 janvier est venu rappeler que le risque zéro n'existe pas. Cet avertissement, dont les conséquences pour les populations et l'environnement auraient pu être beaucoup plus graves, aurait dû pousser le Gouvernement à agir vite. Or, plus de 5 mois après

l'incident le PNLDAH attend toujours d'être validé par l'Assemblée Nationale. Une situation qui soulève incompréhension et préoccupation.

281. Il en est de même pour les 12 décrets requis pour donner force à la Loi Cadre sur l'Environnement dont le CAPECE devait assurer la préparation. Un seul décret, concernant les Études d'impact environnemental, a été promulgué à ce jour. Au moment de la visite, les textes semblaient enfin prêts à être transférés fin mai au Gouvernement par le CPSP.
282. Ces décrets sont d'autant plus nécessaires que plus de deux ans après sa création le MINEP est encore dans l'ambiguïté quant à l'étendue de son mandat et de ses responsabilités, face par exemple, à celles du CPSP.
283. Le GIC s'interroge sur le niveau d'appréhension par les autorités du degré d'importance de ces instruments juridiques et techniques dont l'adoption traîne depuis trois ans.

XII.12 Le GIC recommande que :

284. - *Prenant à son compte une des leçons claires du déversement pétrolier de janvier, le Gouvernement procède sans tarder à l'adoption et à la promulgation du PNLDAH dans un format approprié et qu'il organise dans la foulée sa vulgarisation auprès des populations et la formation des intervenants potentiels qui auraient à le mettre en œuvre ;*
285. - *Le Gouvernement précise au besoin les responsabilités du MINEP, pour lever toute incertitude à ce sujet, et prenne les mesures nécessaires pour promulguer sans tarder les 11 décrets d'application préparés dans le cadre du CAPECE pour rendre applicable la Loi Cadre sur l'Environnement n°96/12.*

## **6.5 Coopération régionale et sous-régionale : une importance encore plus prononcée**

286. Le déversement du 15 janvier rappelle également l'importance de développer une coopération entre les États producteurs de pétrole du Golfe de Guinée pour prévenir et lutter plus efficacement contre les déversements d'hydrocarbures dans une zone particulièrement sensible compte tenu de toutes les activités qui y sont pratiquées.
287. Cette collaboration existe déjà entre les pétroliers. C'est ce qui a permis à COTCO d'invoquer dès le 15 janvier ses Accords d'Assistance Mutuelle et d'obtenir immédiatement l'appui logistique et matériel des autres opérateurs pétroliers présents dans la zone.
288. Le Cameroun a déjà indiqué son intérêt à collaborer avec ses voisins, et la Banque Mondiale s'était dite prête à appuyer de telles initiatives. Mais rien n'est encore concrétisé.
289. Le déversement du 15 janvier a non seulement démontré l'importance d'une telle collaboration mais il a mis en exergue d'autres facteurs qui la rendent impérieuse :
290. • Les populations côtières s'inquiètent des « dégazages » (vidanges) que pratiquent les navires arrivant dans le Golfe pour effectuer des chargements. Cette pollution, réglementée mais contrôlée difficilement risque d'avoir des effets cumulatifs importants qui pourraient être atténués si les pays concernés coopéraient dans leurs efforts de lutte contre les contrevenants.

291. • La pêche côtière subit un déclin généralisé depuis plusieurs années, non seulement dans la zone de Kribi mais tout le long de la côte Atlantique. Cette baisse de production affecte une importante population et crée à bon droit de grandes inquiétudes pour l'avenir. Faute de données de base, on ne sait quel est l'impact du Projet pipeline et des autres activités pétrolières de la zone sur la Pêche. Cette situation interpelle le Ministère responsable de la Pêche et demande un examen sérieux des véritables causes de ce déclin et des mesures possibles de redressement. Une telle réflexion n'a de sens qu'à l'échelle de la sous région, ou même au-delà<sup>9</sup>.

XII.13 Le GIC recommande que :

292. - *Le Cameroun, appuyé par la Banque Mondiale, prenne l'initiative d'inviter les États de la sous-région à une rencontre qui permettrait d'aborder les problématiques communes, notamment la gestion des impacts des activités pétrolières dans le Golfe de Guinée ;*
293. - *Le Gouvernement se penche attentivement sur le déclin de la pêche côtière à l'effet d'en déterminer les causes et d'en conjurer les effets.*

## **7 MISE EN ŒUVRE DES COMPENSATIONS ÉCOLOGIQUES ET DU PPAV : DES INQUIÉTUDES SUR LA GESTION COURANTE – DES INTERROGATIONS POUR LE FUTUR**

294. Le GIC a consacré la première partie de cette mission à l'évaluation du nouveau système mis en place par la FEDEC pour mettre en œuvre le PPAV. Le Groupe s'est également intéressé aux progrès accomplis par WWF et WCS dans le cadre de la gestion des deux parcs nationaux Campo-Ma'an (PNCM) et Mbam et Djerem (PNMD) et aux difficultés auxquelles elles font face. Une attention particulière a été accordée au fonctionnement de la Fondation.

### **7.1 La FEDEC : une situation financière préoccupante**

295. En juillet 2006 le Conseil d'Administration (CA) de la FEDEC décida de s'élargir à 6 membres. Réuni en assemblée générale extraordinaire le 2 avril 2007, il a procédé à l'élection de son nouveau Président, M. Bodo Abanda Ernest, pour remplacer Mme Paulette Bissec dont le mandat était arrivé à expiration.
296. Le renouvellement et l'élargissement du CA laisse espérer l'apport d'idées nouvelles pour mieux faire connaître la Fondation, en améliorer le fonctionnement après avoir fait le point sur les fonds disponibles et les résultats obtenus depuis le démarrage de ses activités, et poursuivre la réflexion entamée depuis plus d'un an sur ses objectifs stratégiques et les moyens de les atteindre.
297. En attendant, la situation financière de la Fondation est source d'inquiétude. Alors que d'après le PGE elle a vocation à gérer un capital sur 28 ans pour apporter un appui financier à long terme aux trois composantes PPAV, PNMD et PNCM, et pour assurer son propre fonctionnement, ce capital est déjà partiellement entamé et surtout au rythme actuel risque

---

<sup>9</sup> Le 19 juin 2007, le quotidien gouvernemental Cameroon Tribune rapportait que le Cameroun s'est équipé d'un système de surveillance des bateaux par satellite qui va permettre de contrôler les activités de pêche dans ses eaux.

d'être consommé d'ici 5 à 6 ans. En janvier 2007, le capital de la Fondation, initialement de 3,5 millions \$US apportés par COTCO, était estimé à 2 millions \$US.

298. Le Plan de Gestion de l'Environnement du Projet pipeline précise les modalités d'utilisation par la Fondation du capital initial apporté par COTCO pour le financement des composantes environnementales et du PPAV. À partir de la quatrième année de mise en œuvre de ces 3 programmes par la Fondation, soit en 2006, leur financement aurait dû être modulé en fonction du capital restant. Or la Fondation a maintenu en 2006 et 2007 un niveau de financement plus élevé que celui prévu dans les textes sans toutefois avoir identifié de nouveaux bailleurs pour augmenter son capital et sans, en parallèle, que le Gouvernement ait accru sa contribution en conséquence. En plus de ces dépenses s'ajoutent chaque année les frais de fonctionnement de la Fondation.
299. Dans ce contexte, il est urgent que la Fondation prenne des mesures conservatoires pour protéger son capital. Elle doit :
300. - respecter ses statuts en adaptant sa contribution annuelle à chaque composante en fonction de ses fonds disponibles,
301. - chercher activement de nouvelles sources de financement et,
302. - réduire ses dépenses de fonctionnement qui représentent actuellement 20% de son budget annuel.
303. Comme dans ses précédents rapports, le GIC rappelle en préalable l'importance pour la FEDEC de développer un cadre logique d'intervention qui faciliterait la levée de fonds supplémentaires. Sur ce point, les discussions entamées il y a plus de deux ans avec la Société Financière Internationale (SFI) sur le financement de ce cadre pour le PPAV devraient être reprises.
304. Le Groupe Banque Mondiale a la responsabilité de s'assurer que sa directive opérationnelle sur les Populations Autochtones est bien respectée dans le cadre du Projet pipeline. Cela passe notamment par une mise en œuvre adéquate du PPAV<sup>10</sup>.
305. Autre source d'économie possible, la Fondation bénéficie d'un statut d'utilité publique depuis 2001 qui lui donne droit à une exonération des charges fiscales et douanières mais dont elle ne profite pas faute d'entente avec les autorités compétentes.

## **7.2 Composantes environnementales Campo-Ma'an et Mbam et Djerem : Des gaps de financement qui menacent les résultats – Pour une contribution gouvernementale clarifiée et renforcée**

### **7.2.1 La gestion du parc national Campo-Ma'an**

306. La FEDEC a contracté WWF pour participer techniquement et financièrement à la gestion du PNCM. La Phase I du Projet (2003-2006) a permis la finalisation par WWF du Plan

---

<sup>10</sup> Voir le Rapport n°25754 : *Implementation of Operational Directive 4.20 on Indigenous Peoples: An Evaluation of Results* (Mise en Œuvre de la Directive Opérationnelle 4.20 sur les Populations Autochtones : Une évaluation des résultats) sur le site de la Banque Mondiale <http://go.worldbank.org/VBKYRBZ630> (en anglais).

d'Aménagement (PA) du parc, sa validation et son lancement à Kribi le 19 octobre 2006 par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Cette phase a également permis, dans un contexte global de protection du parc, la formation, l'équipement et le déploiement de 25 écogardes agréés pour lutter contre le braconnage, l'acquisition de données sur les ressources naturelles du parc, l'appui au développement de forêts communautaires et autres activités génératrices de revenus pour les populations riveraines et l'appui au développement d'un projet éco-touristique.

307. La Phase II (2007-2009), dont le principal objectif est la mise en œuvre du PA, a démarré sur la base d'un nouveau contrat FEDEC/WWF pour 3 ans avec une contribution financière de la FEDEC d'un montant global de 225 millions FCFA. WWF a pu de son côté mobiliser des fonds de la coopération néerlandaise à hauteur de 1,5 milliards FCFA, des fonds propres (200 millions FCFA), et anticipait une contribution de l'Union Européenne de 180 millions FCFA au moment de la visite. La contribution du Gouvernement via le MINFOF serait de 65 millions FCFA.
308. Certains fonds étant dédiés à des activités précises, on anticipe déjà un gap de financement pour la sécurisation du parc tandis que le statut de certains écogardes pose également problème puisque seule une partie d'entre eux a pu être intégrée à la fonction publique.
309. Mais la difficulté principale que rencontrent WWF et la FEDEC concerne le retard pris dans la signature de la convention tripartite FEDEC/MINFOF/WWF qui consacrerait les rôles et responsabilités des trois parties dans cette nouvelle phase. Le Gouvernement – le MINFOF en particulier, tarde à clarifier son engagement et à débloquer les financements adéquats pour la gestion du PNCM alors que la FEDEC et WWF ne devraient en principe intervenir qu'en complément de la prise en charge par l'État de ses responsabilités pour la protection de ce parc comme des autres parcs nationaux.

### **7.2.2 La gestion du parc national Mbam et Djerem**

310. WCS est l'agence d'exécution contractée par la FEDEC pour appuyer la gestion du PNMD. L'ONG a finalisé le PA du parc selon un processus participatif et consensuel incluant l'organisation d'un atelier national de présentation en février 2007. Le document attend désormais sa validation par le Gouvernement et son lancement officiel. En attendant, la Phase I du Projet a été prolongée jusqu'en décembre 2007, sur la base d'un avenant au contrat initial FEDEC/WCS et pour une subvention en 2007 de 75 Millions FCFA de la part de la Fondation.
311. Parallèlement au développement du plan d'affectation des terres du PNMD et de ses environs, WCS a poursuivi ses activités d'éducation environnementale et de développement d'activités génératrices de revenus au cours des derniers mois, de même que la lutte contre le braconnage et les feux de brousse.
312. Une fois le PA validé, la FEDEC envisage de signer un contrat de 3 ans avec WCS avec une contribution financière de la Fondation de 225 millions FCFA, comme pour le PNCM. Mais avant de passer à cette deuxième phase, se pose déjà un problème de manque de financements pour la gestion courante du parc. WCS, confronté à un resserrement budgétaire interne, n'est plus en mesure d'apporter la contribution financière initialement prévue et, le 11 mai 2007, sollicitait officiellement un appui complémentaire de la FEDEC pour pouvoir poursuivre ses interventions dans le parc. Dans le cas contraire, l'ONG se verrait contrainte de se désengager du Projet dès juillet 2007.

313. Ces difficultés financières interviennent à un moment d'autant plus critique que la Fondation doit elle-même faire face à une baisse trop rapide de son capital et réfléchir à la pérennisation de ses interventions. Au moment de rédiger ce rapport on ne sait pas comment s'est résolu ce dilemme qui risque de compromettre sérieusement la poursuite du Projet dans le PNMD.
314. Et comme pour le PNCM, l'absence de clarification des engagements du MINFOF vis-à-vis du PNMD, rend encore plus difficile la planification des budgets et activités possibles dans les prochains mois.

### **7.3 Mise en œuvre du PPAV : les débuts prometteurs d'une nouvelle organisation à accompagner**

#### **7.3.1 Une maîtrise d'ouvrage déléguée de qualité à date**

315. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2006 la FEDEC a confié la mise en œuvre du PPAV à une agence d'exécution comme pour les deux composantes environnementales. Son choix s'est porté sur l'ONG RAPID (Réseau d'Actions Participatives aux Initiatives de Développement), créée en 2002 et réactivée pour l'occasion par la personne qui occupait jusque là le poste de Facilitateur de Développement Communautaire à la FEDEC.
316. Une convention de collaboration a été signée avec RAPID pour une phase transitoire de 17 mois (août 2006 – décembre 2007) et une subvention totale de 63 857 000 FCFA. Cette collaboration pourra être renouvelée pour une durée maximale de 5 ans.
317. Le GIC s'est rendu à Kribi pour y rencontrer le personnel de RAPID, se rendre compte des conditions d'exécution du mandat de l'ONG et faire le point sur ses activités depuis août 2006.
318. L'impression générale est que la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la FEDEC à RAPID donne pour le moment des résultats encourageants. Ce nouveau modèle semble bien fonctionner. Le Groupe a rencontré une équipe dynamique, créative, motivée et à laquelle les Bakola/Bagyeli semblent accorder toute leur confiance. L'équipe RAPID a développé une approche basée davantage sur la participation des Bakola/Bagyeli cherchant à se détacher de l'approche plutôt paternaliste adoptée jusque là. Ainsi, des Bakola/Bagyeli sont progressivement désignés comme points focaux dans les différents campements dans lesquels RAPID intervient et il leur est demandé d'apporter une contribution financière et/ou matérielle symbolique aux services qui leurs sont délivrés.
319. Le fait que l'ONG soit basée à Kribi lui donne par ailleurs une plus grande flexibilité et réactivité dans ses réponses aux besoins des Bakola/Bagyeli. Ses interventions concernent toujours les volets agriculture, santé, éducation et citoyenneté.
320. Après un suivi rapproché de ses activités par la FEDEC, le CPSP et COTCO au cours des premiers mois, l'ONG a désormais acquis plus d'autonomie et soumet des rapports semestriels à la FEDEC. Elle a transmis à la Fondation son rapport d'activités pour l'année 2006 ainsi que son Plan d'Action 2007.
321. L'étude de ces rapports appelle un constat : RAPID aurait intérêt à développer des indicateurs de résultats plus précis accompagnés d'un calendrier de réalisation. Cela lui permettrait de mieux structurer et mesurer la portée de ses interventions.

### 7.3.2 Un financement à pérenniser

322. La situation financière de la FEDEC pose la question du financement du PPAV au-delà de 2007. D'après le PGE, une somme de 600 000 \$US du capital initial de la Fondation est spécifiquement allouée à la mise en œuvre du PPAV sur 28 ans. Les revenus tirés de ce capital doivent donc être intégralement assignés au PPAV. Après 4 ans d'activités, il serait utile de clarifier dans la comptabilité de la Fondation le montant des fonds restants encore disponibles pour cette composante et d'en garantir la sécurisation.
323. L'ONG RAPID a déjà entamé des démarches pour élargir sa collaboration avec d'autres partenaires et projets – tel WWF à Campo-Ma'an, et identifier d'autres bailleurs potentiels. La Fondation devrait appuyer ces efforts.
324. Le Gouvernement pourrait également profiter de l'expérience acquise depuis plusieurs années à travers la mise en œuvre du PPAV pour financer son extension à des zones au-delà de celles couvertes par la FEDEC et à de nouvelles activités. Cela interpelle directement le Ministère des Affaires Sociales auquel a été confiée la tutelle des populations autochtones vulnérables.

### 7.3.3 Programme connexe « habitat » de COTCO : de nouveaux financements disponibles

325. Le programme habitat de COTCO ne fait pas partie du PPAV mais de la compensation régionale mise en place par la compagnie à destination des populations Bakola/Bagyeli affectées par le Projet pipeline.
326. Dans son rapport précédent le GIC invitait COTCO et la FEDEC à clarifier un malentendu concernant le contenu du programme et la suite à donner aux attentes créées dans les communautés bénéficiaires.
327. COTCO a depuis fait don le 8 mai 2007 d'un montant de 3 millions FCFA à la FEDEC pour financer la construction de 3 nouvelles cases traditionnelles améliorées dans différents campements Bakola/Bagyeli de la zone. La gestion de ce projet a été confiée à l'ONG RAPID. Un complément de programme est également planifié par COTCO sur les 3 ans à venir à hauteur de 2 à 3 millions FCFA par an.

XII.14 Le GIC recommande que :

328. - *La FEDEC, prenant rapidement la mesure de sa situation financière à risque, procède à la protection de son capital en appliquant une gestion budgétaire plus conservatrice, resserre ses dépenses de fonctionnement, multiplie les démarches pour mieux se faire connaître, recherche de nouveaux investisseurs pour financer ses activités et accroître son capital, et fasse valoir ses droits auprès des autorités compétentes pour bénéficier des exonérations fiscales et douanières auxquelles lui donne droit son statut d'utilité publique depuis 2001. En particulier la Fondation doit veiller à la pérennisation du financement du PPAV au-delà de 2008 ;*
329. - *La FEDEC développe une stratégie d'intervention à long terme dans les parcs et auprès des populations autochtones vulnérables, s'insérant dans les programmes de l'État et, dans la mesure du possible, complémentaire et en partenariat avec les autres intervenants déjà présents dans la zone Kribi-Lolodorf ;*

330. - La SFI qui s'était dite prête il y a plus de deux ans à apporter sa contribution financière à l'élaboration d'un plan de travail pour le PPAV s'entende rapidement avec la Fondation sur la manière de concrétiser cette offre ;
331. - La Banque Mondiale, interpellée par son appui à la création de la FEDEC et en particulier par les obligations qui découlent de sa directive opérationnelle sur les populations autochtones, apporte son appui aux efforts de redressement financier de la Fondation soit directement, soit en accompagnant ses démarches auprès d'autres bailleurs éventuels ;
332. - Le MINFOF clarifie son engagement vis-à-vis des deux parcs nationaux Campo-Ma'an et Mbam et Djerem en signant des conventions de partenariat avec la FEDEC et les deux agences d'exécution WWF et WCS, et assume pleinement sa responsabilité en débloquent les fonds nécessaires à leur gestion, en faisant appel au besoin aux crédits du PSFE (Programme Sectoriel Forêts Environnement), du PNDP (Programme National de Développement Participatif) ou encore aux fonds PPTE ;
333. - L'ONG RAPID complète son programme d'activités par des indicateurs de résultats précis assortis d'un calendrier de réalisation.

## 8 BILAN SOCIAL : UNE PLATEFORME DE COOPÉRATION À REDYNAMISER

334. Après des débuts prometteurs, la plateforme de coopération tripartite COTCO/ONG/CPSP qui s'était donnée pour mission en 2005 le traitement des revendications liées au Projet pipeline, montre des signes d'essoufflement.
335. De nombreux dossiers des Bilans Sociaux 2005 et 2006 sont encore pendants, soit parce que leur résolution est en cours soit, pour la majorité, parce que les parties ne sont pas parvenues à un consensus sur leur classification.
336. • Les ONG s'inquiètent du **décalage de traitement des dossiers** par COTCO. La compagnie traite prioritairement les dossiers de la catégorie 1 pour lesquels sa responsabilité est engagée et s'est fixée jusqu'à fin 2007 pour clôturer les cas 1 des Bilans sociaux 2005 et 2006. Mais s'agissant des dossiers de la catégorie 2 pour lesquels COTCO estime avoir tenu ses engagements mais, dans un esprit de « bon voisinage », se dit prête à apporter des solutions d'atténuation, elle a décidé d'une clôture progressive qui s'étendra jusqu'à 2009. Cette catégorie concerne en particulier les points d'eau.
337. La programmation de la résolution des cas classés 2 est source de désaccord. Les ONG, à bon droit, ne comprennent pas la logique de la compagnie de prolonger jusqu'à 2009 la prise en charge de dossiers qui remontent déjà à plusieurs années alors que la construction du pipeline avait été possible en moins de 3 ans et s'est terminée en 2003. Les populations concernées s'impatientent et expriment leur frustration. Une situation qui nuit aux relations entre le Projet et ses voisins.
338. • La **classification** des dossiers pose également problème. Pour une majorité de cas les parties n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur leur justification et les responsabilités impliquées. Lors de la signature le 21 juin 2006 du rapport du Bilan Social 2005, 44,2% des dossiers n'avaient pas fait l'objet d'un consensus. Et pour le Bilan Social 2006, malgré une

classification des dossiers en cours au moment de la visite, on annonçait déjà une majorité de dossiers toujours sans consensus.

339. Ces cas appellent des descentes conjointes tripartites sur le terrain pour clarification. Mais au rythme actuel la classification et la prise en charge de ces dossiers dureront plusieurs années. Il y a lieu d'améliorer le mécanisme en place pour avoir des délais de traitement des revendications acceptables par tous, à commencer par les populations touchées.
340. • Les parties se sont fixées des **règles** d'intervention mais qui ne sont pas toujours respectées. Les ONG rappellent notamment à COTCO que les termes de référence des projets liés au Bilan Social doivent leur être soumis, qu'elles doivent être informées sur une base régulière de l'état d'avancement des travaux de réalisation des projets et que la fermeture des dossiers doit se faire sur une base consensuelle entre les trois parties. Ce n'est pas le cas actuellement.
341. • S'agissant du **fonctionnement de la plateforme de coopération**, le GIC a noté une détérioration de la communication entre les 3 parties et une lassitude qui fait craindre une rupture dans la collaboration.
342. Sur le Bilan Social, le rythme de traitement des dossiers crée un effet démobilisateur plutôt que la convergence et le dynamisme attendus. Il semble pourtant de l'intérêt de tous, en premier lieu de COTCO, d'en terminer au plus vite et d'une façon qui satisfasse au mieux les parties. Les ONG et le CPSP ont paru peu au fait du statut des différents dossiers en cours reflétant une déficience dans la communication avec COTCO.
343. Le forum d'information sur le pipeline Tchad-Cameroun organisé les 2 et 3 novembre 2006 à Yaoundé par le CPSP, COTCO et les ONG avec l'appui de la Banque Mondiale avait pour objectif d'informer le public sur les activités de la phase d'exploitation du pipeline et de présenter la plateforme de coopération. Cette initiative à saluer et qui répondait à une recommandation de l'atelier sur le rapport d'achèvement d'octobre 2005 n'a cependant pas recueilli la pleine satisfaction des ONG. Elles regrettent de ne pas avoir été impliquées dans la préparation du rapport du forum et s'interrogent sur le suivi donné aux recommandations. Pour sa part COTCO aurait souhaité que le dialogue soit élargi au-delà du bilan social.
344. La plateforme de coopération est un acquis considérable du Projet mais sur lequel les parties ont du mal à capitaliser pour accélérer le traitement des dossiers de revendications d'une part et pour faire naître une véritable communication et concertation sur la surveillance, le contrôle et la gestion du Projet d'autre part. Par exemple, le déversement pétrolier du 15 janvier était une occasion de réunir les 3 parties ne serait-ce que pour communiquer effectivement l'information, ce ne fut pas le cas.

XII.15 Le GIC recommande que :

345. - *Les ONG, le CPSP et COTCO réfléchissent au moyen de relancer et redynamiser la plateforme de coopération. Il s'agit d'une part pour COTCO d'accélérer la résolution sur le terrain des dossiers et, pour tous, de rapprocher les échéances du Bilan Social ; et d'autre part d'instaurer entre les parties un dialogue permanent, transparent et de qualité sur le Projet ;*

346. - COTCO étudie l'opportunité de renforcer l'équipe PGE socio-économique pour un suivi et une prise en charge plus rapides des dossiers de compensations et réclamations ;
347. - Les ONG, le CPSP et COTCO s'entendent sur une procédure formelle qui permette aux ONG d'assister à la remise officielle des projets sur le terrain par COTCO et de clôturer les dossiers sur une base consensuelle ;
348. - Le CPSP s'implique davantage dans ce dossier en participant activement à la recherche d'une solution consensuelle pour chaque catégorie de réclamations.

## **9 CAPECE : UNE LENTEUR D'EXECUTION PERSISTANTE – UNE EVALUATION NECESSAIRE AVANT UN ÉVENTUEL CAPECE II**

349. Faute d'avoir pu tenir une séance de travail avec le CPSP ni d'avoir reçu une documentation de sa part, le GIC n'a pas été en mesure de faire le point de manière exhaustive sur la mise en œuvre des activités du CAPECE depuis mars 2006. Les informations recueillies par le Groupe relèvent principalement de la Banque Mondiale.
350. La prorogation de deux ans du CAPECE jusqu'au 30 Novembre 2007 était l'occasion de rattraper les nombreux retards enregistrés depuis le début du Projet et de compléter ses différentes activités.
351. La partie camerounaise semble avoir fourni des efforts au cours des derniers mois pour accélérer certaines activités et combler les retards. C'est le cas en particulier de la mise en œuvre du plan de formation. Cependant, force est de constater, comme dans les précédents rapports, que l'on est encore loin des résultats attendus. À quelques mois de la clôture définitive du projet, plusieurs études essentielles ne sont pas encore finalisées, validées, ni à plus forte raison exploitées. C'est le cas en particulier de :
- 352. - l'Étude relative aux impacts socio-économiques du pipeline,
  - 353. - l'Étude sur le suivi de la protection de la zone côtière et de l'environnement marin,
  - 354. - la Vision à long terme de la gestion environnementale et sociale du secteur des hydrocarbures,
  - 355. - le Cadre juridique pour la gestion environnementale du secteur des hydrocarbures (décrets d'application de la Loi sur l'Environnement et PNDLAH).
356. À l'heure où le bilan du projet CAPECE approche et où le Cameroun et la Banque Mondiale ont entamé des discussions sur un éventuel CAPECE II pour pérenniser les acquis du CAPECE, les résultats de ce dernier, loin des objectifs stratégiques visés, doivent faire réfléchir et incitent à la prudence.
357. Les exigences de suivi des aspects sociaux et environnementaux du projet pipeline, du secteur pétrolier dans son ensemble et des autres grands projets envisagés par le Cameroun font appel à des capacités élargies de l'Administration camerounaise. C'est là que le CAPECE prend son sens. Mais avant de s'engager dans un nouveau projet de renforcement des capacités, il faudra vérifier que tous les problèmes du passé sont réglés et toutes les leçons du CAPECE tirées, entre autres les besoins non comblés en formation institutionnelle et l'accès de la société civile aux programmes de formation. L'opportunité de reconduire ou étendre le mandat du CPSP en

tant qu'instance de coordination interministérielle doit également faire l'objet d'un examen approfondi.

XII.16 Le GIC recommande que :

358. - *Le CPSP, appuyé par la Banque Mondiale, se mobilise pour mener à bien les activités restantes du CAPECE avant la date de clôture du programme. Qu'il donne priorité à l'Étude relative aux impacts socio-économiques du pipeline, celle sur le Suivi de la protection de la zone côtière et de l'environnement marin, à la Vision à long terme de la gestion environnementale et sociale du secteur des hydrocarbures et au Cadre juridique pour la gestion environnementale du secteur des hydrocarbures (décrets d'application de la Loi sur l'Environnement et PNDLAH) ;*
359. - *Le Cameroun et la Banque Mondiale tirent les leçons du CAPECE qui n'a pas atteint ses objectifs et veillent à ce que le projet qui lui fera éventuellement suite soit construit sur des objectifs ciblés et vérifiables, et qu'il donne une place primordiale à la formation institutionnelle et à celle de la société civile.*

## 10 EFFETS COLLATÉRAUX DE LA CONSTRUCTION : DES AVANCEES NOTOIRES POUR L'ESSENTIEL

360. La mission, en faisant le point sur un certain nombre de dossiers hérités de la construction et suivis depuis plusieurs années, a noté des progrès presque partout.
361. • **Volet archéologique** : Les deux étudiants camerounais sélectionnés par le Ministère de la Culture et dont les bourses d'études sont financées par COTCO, ont entamé leur formation à l'Université Libre de Bruxelles en octobre 2006.
362. La publication du livre sur les découvertes archéologiques au Tchad et au Cameroun a pris quelques mois de retard sur le calendrier annoncé et devrait avoir lieu dans le courant 2008.
363. • **Récif artificiel au large de Kribi** : Le CPSP a donné son approbation à COTCO en mai 2006 pour la réalisation du projet de récif développé après consultation des autorités locales et du CPSP et présenté aux communautés locales et aux pêcheurs. L'installation du récif artificiel, compensation pour la destruction de rochers au large d'Ebomé lors de la construction de la partie maritime du pipeline, a eu lieu le 26 juillet 2006.
364. COTCO a mis en place un programme de surveillance régulière du récif et prévu un budget de 20 millions FCFA pour des mesures d'accompagnement de 6 villages côtiers qui devront choisir les micro-projets qu'ils souhaitent voir réaliser.
365. • **Sécurisation de la traversée du pont ferroviaire sur la Lom** : COTCO a procédé à la réalisation d'un parapet et d'une passerelle d'accès au pont en octobre 2006. Ils permettront désormais une traversée sécurisée du pont par les piétons, à commencer par les enfants qui doivent l'emprunter pour se rendre à l'école.
366. • **Surveillance de l'emprise du pipeline** : Après étude, COTCO a conclu que l'extension à d'autres zones de l'expérience de surveillance par les populations riveraines du corridor du pipeline dans la partie Nord, n'était pas opportune. Dans des zones où les opérations de

défrichage sont régulières, les visites et contrôles par les équipes techniques et les Agents de relations communautaires de COTCO (CRO pour *Community Relations Officer*) sont jugées suffisamment fréquentes pour ne pas mettre en place un système de surveillance supplémentaire.

367. Cependant, souhaitant poursuivre sa politique d'implication des populations dans le Projet, COTCO a mis en place une opération pilote de nettoyage continu sur l'année de l'emprise du pipeline par des locaux rémunérés pour l'occasion. En cas de succès, cette expérience sera étendue à d'autres zones de l'emprise.
368. • **Relations avec le CPSP et les autorités locales administratives** : Après des problèmes de coordination **CPSP/COTCO** signalés lors de la dernière mission, les deux partenaires ont repris des relations de travail qualifiées d'excellentes par COTCO. Ils se sont entendus sur un programme de réunions de coordination régulières et au besoin se rencontrent pour aborder dans le détail des sujets spécifiques. En parallèle, sur le terrain, les moniteurs environnementaux du CPSP et de COTCO effectuent mensuellement des missions d'inspection de l'emprise du pipeline, des sites fixes et de la côte à Kribi.
369. S'agissant des relations de **COTCO avec les autorités locales administratives**, le GIC a constaté une nette amélioration des relations de la compagnie avec les autorités préfectorales de Kribi. Les contacts, favorisés à l'occasion du déversement du 15 janvier, et renouvelés sur une base plus régulière depuis, sont qualifiés de « plus humains » par le nouveau Préfet. Par contre, les relations avec le maire de Kribi ont besoin d'être renforcées et améliorées.
370. COTCO a présenté au GIC son programme de visites aux préfets des différentes régions traversées par le pipeline en 2007 et les actions « d'entreprise citoyenne » qu'elle a menées au cours des derniers mois (donation de fournitures scolaires et équipements sportifs, maintenance de route, construction d'une clôture autour d'une école etc.). Les attentes des autorités pour que COTCO participe encore mieux à la « vie » des communes traversées par le Projet sont encore grandes, mais on semble sur la bonne voie.
371. • **Transfert des sites et infrastructures temporaires du Projet au Gouvernement** : Ce dossier fait figure de point noir. Le constat est le même qu'en mars 2006 : le processus de cession du bâti et de désaffectation des terrains pour les transférer du Projet au Gouvernement, pourtant entamé à la fin de la construction en 2003, n'a toujours pas abouti.
372. Malgré quelques avancées, COTCO attend toujours de l'Administration camerounaise les protocoles d'accord pour la cession de trois ponts temporaires, 2 décrets de désaffectation concernant des installations situées sur la propriété privée de l'État et des décrets d'incorporation au domaine privé de l'État pour des infrastructures situées sur le Domaine National.
373. L'attention de la Primature est appelée sur ce dossier qui dure depuis trop longtemps. Le GIC rappelle à nouveau qu'en attendant, un flou juridique prévaut en matière de responsabilité en ce qui concerne la détérioration des sites et infrastructures, les problèmes d'érosion qu'ils créent et les questions de sécurisation des ponts temporaires.

XII.17 Réitérant une recommandation de son rapport précédent, le GIC recommande que :

374. - *Dans l'intérêt de la sécurité publique et de la conservation des sites, installations et ponts qui deviendront potentiellement propriétés de l'État, le Gouvernement prenne sans tarder les mesures conservatoires nécessaires, tout en accélérant le processus de transfert.*

## **11 PROTECTION SANITAIRE DANS LE CORRIDOR : UNE COOPÉRATION AMELIOREE À SALUER ENTRE LES INTERVENANTS**

375. Le GIC a fait le point avec COTCO et le Ministère de la Santé sur leur programme de protection sanitaire dans le corridor du pipeline.
376. Le premier constat est que la coopération entre COTCO et le Ministère, appelée depuis longtemps, enregistre des progrès.
377. COTCO dispose d'un programme détaillé et ambitieux d'amélioration de la santé des populations le long du pipeline pour la période 2007-2011. L'approche retenue par la compagnie est d'apporter sa contribution aux programmes nationaux déjà existants. Elle a prévu d'intervenir dans la lutte contre le paludisme, le VIH-SIDA, la trypanosomiase, et sur d'autres programmes ponctuels en développant des partenariats avec les pouvoirs publics, les communautés, les ONG ou encore les instituts scientifiques. La réussite des programmes dépendra donc de la mise en place des accords de partenariats et du financement de chaque intervenant.
378. Pour la période 2007-2011, COTCO a décidé de faire de la lutte contre le paludisme dans 234 villages son principal domaine d'intervention en matière de santé. Elle investira annuellement 40 000 \$US pendant 5 ans sur ce programme. Elle consacrera également 5000 \$US par an à la lutte contre le VIH-SIDA.
379. Le Plan National de lutte contre le VIH-SIDA pour la période 2006-2010 a été adopté par le Gouvernement. Les deux unités de dépistage mobiles sont à nouveau opérationnelles et depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007 les médicaments anti-rétroviraux sont distribués gratuitement.
380. La carte sanitaire, élaborée sur fonds CAPECE a été réceptionnée par le Ministère, le logiciel est installé et les services du Ministère l'utilisent.

## **12 PROJET DE BARRAGE SUR LE LOM PANGAR : UNE EXTERNALITÉ À CONTINUER DE SURVEILLER**

381. Deux études techniques supplémentaires demandées par le MINEP au maître d'ouvrage pour compléter l'Étude d'Impact Environnemental (ÉIE) sont en cours. Elles concernent d'une part l'examen des impacts cumulatifs du réservoir du barrage sur le pipeline Tchad-Cameroun et d'autre part l'impact du réservoir sur la forêt Deng Deng dont une partie risque d'être immergée.
382. Le GIC n'a pu savoir si l'étude des alternatives pour satisfaire les besoins énergétiques du Cameroun avait débuté.

383. Le calendrier de finalisation de ces différentes études n'est pas encore disponible. Cependant, l'Étude globale d'impact (ÉIE) devra être revue pour tenir compte de ces informations et de la solution qui sera retenue pour la cote du barrage et l'étendue du réservoir.
384. Pour le moment la Banque Mondiale insiste sur le respect du PGE du projet pipeline quelle que soit la solution retenue.
385. La question des implications et responsabilités financières découlant des travaux éventuels de protection ou déplacement du pipeline n'est pas encore tranchée.

### **13 CAMEROUN - CONCLUSION**

386. C'est sans doute le déversement du 15 janvier qui a davantage mobilisé l'attention au cours des derniers mois. Et ce sont les leçons à tirer de cet incident qui doivent retenir celle du Gouvernement quant à sa capacité d'agir et d'informer. En premier lieu, l'adoption des chaînons manquants du cadre juridique des risques pétroliers s'impose sans retard additionnel.
387. L'importance de redonner du souffle à la plateforme de coopération COTCO-ONG-CPSP a sensibilisé le GIC. Cela pourra venir d'un échéancier accéléré pour régler les dossiers en suspens, ce qui mettrait fin aux litiges issus du passé et ouvrirait la porte à un ordre du jour élargi qui permette un véritable échange d'informations sur les questions reliées au Projet.
388. Il faut sauver la pérennité de la mission de la FEDEC : celle-ci doit prendre les mesures nécessaires pour protéger son capital tout en exécutant son mandat. Et le Gouvernement doit assumer toutes ses responsabilités vis-à-vis de la protection et de la gestion des deux parcs nationaux en tenant compte des apports mobilisables de la FEDEC à long terme.
389. Alors qu'on entrevoit la possibilité d'une seconde version du CAPECE, il sera important de retenir les leçons du premier CAPECE et d'adopter un programme dont les objectifs sont précis et mesurables en termes de renforcement effectif de capacités de tous les intervenants.
390. Enfin, le projet de barrage sur le Lom Pangar appelle encore des études à mener et une vigilance à conserver quant à ses impacts et aux moyens requis pour les traiter adéquatement.

## Remerciements

Le GIC tient à remercier tous ses interlocuteurs qui l'ont accompagné lors de ses visites de terrain, l'ont accueilli et partagé avec lui leurs inquiétudes, aspirations et satisfactions inspirées par la mise en œuvre de ce Projet. Toutes et tous ont contribué à une meilleure information et compréhension par le Groupe de l'évolution des enjeux qui affectent le sort des populations.

Le GIC remercie le Gouvernement du Cameroun, le Gouvernement du Tchad, le Consortium et la Banque Mondiale dont l'accueil, la disponibilité et l'appui logistique ont permis le bon déroulement de cette mission.

Le GIC recevra avec intérêt les réactions et commentaires écrits à ce rapport et, sur demande de ses interlocuteurs, se tiendra prêt à les diffuser éventuellement sur son site web, au [www.gic-iaq.org](http://www.gic-iaq.org) en accord avec les conditions d'utilisation dudit site.

Le GIC appelle en particulier ses principaux partenaires à l'informer régulièrement du suivi donné aux recommandations qu'il leur adresse avant sa prochaine mission.

Tous les rapports de missions statutaires du GIC sont disponibles sur son site web, au [www.gic-iaq.org](http://www.gic-iaq.org) et sur celui de la Banque Mondiale au [www.worldbank.org/afr/ccproj](http://www.worldbank.org/afr/ccproj).

## Le Groupe International Consultatif

Mamadou Lamine Loum, Président  
Jane I. Guyer  
Abdou El Mazide Ndiaye  
Dick de Zeeuw  
Jacques Gérin, Secrétaire Exécutif

## Le Secrétariat du GIC

5 Place Ville-Marie, bureau 200  
Montréal (Québec)  
Canada, H3B 2G2  
Téléphone : + 1 514 864 5515  
Télécopieur : + 1 514 397 1651  
Courriel : [secretariat@gic-iaq.org](mailto:secretariat@gic-iaq.org)  
Site web : [www.gic-iaq.org](http://www.gic-iaq.org)

## Annexe 1

### CAMEROUN – 1

#### Lundi 30 avril 2007 – Kribi<sup>11</sup>

- Campement Bagyeli Bidou
- RAPID

#### Mardi 1er mai 2007 – Kribi-Lolodorf

- Campement Bagyeli Andoua Mvoule (Makouré)
- Campement Bagyeli Loundabele (Kouambo)
- Internat FONDAF de Bipindi
- Centre de santé de Bidjouka
- Internat de Ngoyang

#### Mercredi 2 mai 2007

- Trajet Kribi-Douala-N'Djaména

### TCHAD

#### Jeudi 3 mai 2007 – N'Djaména

- Coordination Nationale/CTNSC
- BM/SFI
- FMI

#### Vendredi 4 mai 2007 – N'Djaména

- EEPCI
- Secrétariat Permanent pour la SNRP

#### Samedi 5 mai 2007 – N'Djaména et Komé 5

- CTNSC: Secrétaire Exécutif par intérim
- Esso Tchad: équipes PGE, construction, production

#### Dimanche 6 mai 2007<sup>12</sup>

- Village Poutouguem (champ de Maikeri)
- Sites de construction sur le champ de Maikeri
- Village Ngalaba village (champ de Miandoum)

#### Lundi 7 mai 2007

##### *Équipe 1: Doba et Bébédjia<sup>13</sup>*

- Secrétariat Permanent du Comité Provisoire de Gestion des 5%
- Gouverneur du Logone Oriental, Préfet du département de la Pendé, Délégués régionaux
- ORT
- Préfet de Bébédjia

##### *Équipe 2: champ de Moundouli<sup>14</sup>*

- Zone de densification des puits, sites de production et restaurés
- Village Moundouli

---

<sup>11</sup> GIC accompagné par RAPID

<sup>12</sup> GIC accompagné par le CTNSC, l'équipe PGE d'Esso Tchad et la CPPL

<sup>13</sup> GIC accompagné par le CTNSC

<sup>14</sup> GIC accompagné par l'équipe PGE d'Esso Tchad et la CPPL

- CPPL (réunion tenue dans le village Begeureu)

**Mardi 8 mai 2007 – Komé 5**

- Travail interne: préparation de la revue
- EEPCI, CTNSC: revue
- Services de sécurité de la zone pétrolière (CN, services de gendarmerie de Komé Base et Komé 5)

**Mercredi 9 mai 2007 – N'Djaména**

- Ministère de l'Agriculture
- Ministre de l'Élevage

**Jeudi 10 mai 2007 – N'Djaména**

- Ministre de l'Éducation Nationale
- Union Européenne
- Services techniques du MINFIN + Bureau chargé du Suivi de la Liquidation et des Décaissements des Ressources Pétrolières
- Équipe technique chargée de la mise en oeuvre de la feuille de route pour la réforme du secteur coton
- EEPCI

**Vendredi 11 mai 2007 – N'Djaména**

- Ministère du Pétrole
- CCSRP
- Ambassade de France et Agence Française de Développement (AFD)

**Samedi 12 mai 2007 – N'Djaména**

- Ministère de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux

**Dimanche 13 mai 2007 – N'Djaména**

- Travail interne: préparation de la séance de recoupements du 16 mai

**Lundi 14 mai 2007 – N'Djaména**

- Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle
- Secrétariat Permanent du PAMFIP
- Ministère de la Santé Publique
- Ministre d'État, Ministre des Infrastructures
- Ministère de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux

**Mardi 15 mai 2007 – N'Djaména**

- Ministère de l'Économie et du Plan
- Ministre de la Pêche, de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise
- OCMP
- Ministre d'État, Ministre des Infrastructures

**Mercredi 16 mai 2007 – N'Djaména**

- Séance de recoupements: CN, MINFIN, CCSRP
- BM
- Travail interne: préparation du débriefing
- Premier Ministre par intérim (Ministre d'État, Ministre des Infrastructures)

**Jeudi 17 mai 2007 – N'Djaména**

- Débriefing

- BM/SFI/FMI : audioconférence organisée avec les équipes basées à Washington
- Travail interne : préparation du rapport de mission

## **CAMEROUN – 2**

### **Vendredi 18 mai 2007 - Douala**

- CPSP

### **Samedi 19 mai 2007 – TFSD-Kribi**

- TFSD : équipes techniques de COTCO, du Tchad et du Cameroun
- Préfet du département de l'Océan
- Maire de la commune urbaine de Kribi
- Chefferie de Mboamanga et Président de l'Association des pêcheurs<sup>15</sup>
- Village Bumé (Ebomé)

### **Dimanche 20 mai 2007 – Yaoundé**

- Travail interne

### **Lundi 21 mai 2007 – Yaoundé**

- Travail interne
- ONG camerounaises

### **Mardi 22 mai 2007 – Yaoundé**

- BM
- FEDEC, WCS, WWF
- Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- Ministre de la Santé

### **Mercredi 23 mai 2007 - Yaoundé**

- Travail interne : préparation de la séance de recouplement et du rapport
- Séance de recouplements/restitution avec COTCO-ONG-BM-CPSP

### **Jeudi 24 mai 2007 – Yaoundé**

- Travail interne : préparation du rapport

---

<sup>15</sup> GIC accompagné par l'équipe PGE de COTCO et les ONG

**Annexe 2****Liste des abréviations et acronymes**

BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
Bpj	Baril par jour
BSLDRP	Bureau chargé du Suivi des Liquidations et des Décaissements des Ressources Pétrolières
CA	Conseil d'Administration
CAPECE	Projet de renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur pétrolier
CAS	Stratégie d'aide-pays / <i>Country assistance strategy</i>
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
CCSRP	Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CN	Coordination Nationale
CNPC	<i>China National Petroleum Company</i>
COTCO	<i>Cameroon Oil Transportation Company</i>
CPG 5%	Comité Provisoire de Gestion des 5%
CPPL	Commission Permanente Pétrole Locale
CPSP	Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines
CRO	Agent de Relations Communautaires / <i>Community Relations Officer</i>
CTNSC	Comité Technique National de Suivi et de Contrôle
DBST	<i>Double Bitumen Surface Treatment</i>
EEPCI	<i>Esso Exploration and Production Chad Inc.</i>
EIE	Étude d'Impact Environnemental
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEDEC	Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GIC	Groupe International Consultatif
Ha	Hectare
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDA	Association de Développement Internationale
INSEED	Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques
ITRAD	Institut Tchadien pour la Recherche Agronomique et le Développement

Mds	Milliards
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (Tchad)
MINFIN	Ministère des Finances et de l'Informatique (Tchad)
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)
OCMP	Organe de Contrôle des Marchés Publics
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ORT	<i>Organisation for Rehabilitation and Training - International</i>
PA	Plan d'aménagement
PAMFIP	Plan d'Actions pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PCR	Plan de Compensation et de Réinstallation
PDR	Plan de Développement Régional
PGE	Plan de Gestion de l'Environnement
p.i.	Par intérim
PNCM	Parc National Campo-Ma'an
PNIDAH	Plan National d'Intervention en cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (Tchad)
PNLDAH	Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (Cameroun)
PNMD	Parc National Mbam et Djerem
PPAV	Plan pour les Peuples Autochtones Vulnérables
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
RAPID	Réseau d'Actions Participatives aux Initiatives de Développement
SFI	Société Financière Internationale
SHT	Société des Hydrocarbures du Tchad
SIG	Système d'Information Géographique
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
STEE	Société Tchadienne d'Eau et d'Électricité
TCC	<i>Tchad-Cameroun Constructors</i>
TFSD	Terminal Flottant de Stockage et de Déchargement
UPD	Unité Pétrole de Doba
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>
ZDPC	Zone de Développement des Champs Pétroliers